

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES

QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 500 fr. ; ÉTRANGER : 1.400 fr.

(Compte chèque postal ; 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 15 FRANCS

#### SESSION DE 1949 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 88° SÉANCE

#### 1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 29 Décembre 1949.

##### SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Politique agricole du Gouvernement. — Suite de la discussion de questions orales avec débat.

Suite de la discussion générale: MM. Yves Jaouen, Gabriel Valay, ministre de l'Agriculture; Voyant, Rochereau, Robert Gravier, Bénigne Fournier, Dulin, Primet, Capelle, Martial Brousse, Breton.

Proposition de résolution de M. Dulin. — MM. Dulin, le ministre.

Amendement de M. Primet. — MM. Primet, Dulin, président de la commission de l'Agriculture. — Rejet.

Deuxième amendement de M. Primet. — MM. Primet, le président de la commission, le ministre, Pinton. — Adoption modifiée.

Amendement de M. Monichon. — MM. Monichon, le président de la commission. — Adoption.

Explications de vote: MM. Le Léannec, De-Iorme, Primet, Mathieu.

Adoption de la proposition de résolution.

3. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. KALB,  
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures cinquante minutes.

— 1 —

##### PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

##### POLITIQUE AGRICOLE DU GOUVERNEMENT

Suite de la discussion de questions orales avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des questions orales sur la politique agricole.

La parole est à M. Jaouen.

M. Yves Jaouen. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'action des ministères de tous les gouvernements se juge sous forme de bilan, et un bilan se présente partout selon un actif et un passif. Dans la discussion qui vient de s'instaurer, tous les postes du passif du ministère de l'Agriculture ont été passés par le crible de la critique et des conseils judicieux ont été prodigués au ministre. Ces conseils, je les approuve sans réserve. Mais n'est-il pas juste de dire très objectivement quelques mots de l'actif ?

Notre agriculture, par rapport à 1945, 1946 et même 1947, est en voie de modernisation et d'amélioration. Dans de nombreuses fermes le tracteur a remplacé le cheval. Notre agriculture peut se ravitailler en carburant, en engrais, en aliments du bétail et les répartitions administratives ont presque toutes été supprimées. En juillet 1948; le ministre de l'époque, M. Pflimlin, obtenait pour l'Agriculture une place d'honneur, celle qui lui était due, c'est-à-dire son classement dans les activités de base du plan Mounet, c'est-à-dire son admission au programme d'investissements financé par l'aide américaine.

On a aussi beaucoup parlé des importations, mais tous les pays sans exception important et le Gouvernement de demain, comme celui d'aujourd'hui, ne pourra pas éviter les importations. Mais ce qui peut être demandé au ministère de l'Agriculture, c'est de ne donner sa signature aux accords commerciaux, même si un autre ministère cosignataire invoque nécessité et urgence, qu'après avoir sollicité l'avis motivé de la profession ou des professions intéressées.

Ce que l'on peut demander au ministère de l'Agriculture, c'est également que, dans les négociations avec les autres pays, le maximum soit fait avec opiniâtreté afin d'accorder les décisions de nos producteurs agricoles français avec les exigences de ces pays.

Grâce aux importations, la France peut exporter des produits agricoles. Il est vrai de dire que le montant des exportations en 1948 n'avait atteint qu'un chiffre dérisoire mais, en juillet 1949, des accords internationaux ont été conclus avec l'Allemagne occidentale, avec le Maroc, avec l'Angleterre et on peut affirmer que le volume des produits agricoles français exportés a presque doublé en 1949 par rapport à 1948. Voilà aussi à notre humble avis ce qui a sa place dans un débat impartial.

Ce rappel des faits, ce rappel de la vérité ne veut pas signifier qu'en ce qui nous concerne nous soyons satisfaits des conditions de vie faites à nos populations rurales.

Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Pour de nombreuses familles, vivant en dehors des villes, pas d'eau potable à proximité, pas de lumière électrique, pas de chemins accessibles. Sans doute, nous avons une certaine gêne, je dirai même une certaine honte à reconnaître que 50 p. 100 de la population rurale en France ne connaît pas encore les bienfaits de l'électricité. De plus, les réseaux anciens exigent une remise à neuf, mais n'est-ce pas en proclamant la vérité toute sincère que nous avons la plus de chance d'être écouté ? Et si cette vérité est dure à dire, elle doit aussi être dure à entendre par ceux qui, dans les comités interministériels, ne prêtent pas une attention suffisante à l'évolution des besoins légitimes de nos campagnes, peuplées de familles nombreuses avec tout ce que cela comporte de noblesse, mais aussi de peines et de soucis.

Je voudrais que le montant des économies — ce n'est pas trop demander, monsieur le ministre — réalisées depuis l'an dernier par suite de la suppression des services créés par l'état de guerre soit affecté au monde rural déshérité par l'isolement. Là aussi, des disponibilités financières devront surgir en faveur du budget de l'agriculture, sinon il n'y aura pas lieu de s'étonner des difficultés de recrutement de la main-d'œuvre agricole, de la ruée vers les administrations publiques des jeunes gens de la campagne, concurrence parfois défavorable à la jeunesse des villes. Sinon, il n'y aura pas lieu de s'étonner de la décision prise par des hommes qui, s'étant penchés jusque là sur la glèbe viennent en ville — et si possible sous le Gouvernement comme on dit chez nous — grossir le nombre des manœuvres, des chômeurs, et trop souvent des hommes déçus, découragés, puis révoltés.

C'est pourquoi, il serait criminel de méconnaître le problème de la vie réelle à la campagne. D'après des renseignements recueillis à bonne source, les dépenses engagées en 1946 pour l'achèvement et le fonctionnement de l'électrification étaient évalués à 12 milliards de francs, valeur 1939, soit 260 milliards aux prix actuels. En 1946, la pénurie de matériel s'opposait à la réalisation de la tranche de ces travaux. Mais en 1947 on constatait un timide démarrage et ce programme de 1947 au cours de l'année 1949 absorba — en prévisions — 8 milliards de francs. En vérité, les travaux entrepris n'ont pas exigé et n'exigeront pas d'ici la fin de l'année le débours de cette somme. Il restera par conséquent un bénéfice qui tombera dans les fonds libres ou dans les crédits annulés et à ce rythme, vraiment trop modeste, le plan ne sera réalisé que dans trente ans. Guidé par le souci d'améliorer les possibilités du ministère de l'agriculture, le Conseil de la République votait le 7 avril 1949 un amendement présenté par notre collègue et ami M. Boudet, ce qui permit

d'augmenter de 2.500 millions le chapitre de l'équipement agricole. Devant les conséquences de la part du pauvre faite à l'équipement électrique rural dans le plan d'aménagement, des municipalités et des départements s'inquiètent de plus en plus. En effet, le programme de 1947 est inachevé à l'heure actuelle parce que la loi du 14 août 1947 a, dans son application, révélé l'absence de disponibilités financières chez les habitants appelés à souscrire à l'impôt et qui, intéressés au premier chef, auraient été enchantés de souscrire à la réalisation de leurs vœux. La légende des lessiveuses bourrées de billets de banque s'estompe de nos jours par suite de la disparité entre les prix agricoles et les prix industriels.

Je sais que, grâce à l'impulsion heureuse donnée par M. Pflimlin, ancien ministre de l'agriculture, à la direction des affaires principales de son ministère, la loi du 8 avril 1949 a partiellement amélioré les conditions difficiles du problème.

Mais permettez-moi de rappeler le retard qu'a subi la parution du décret d'application de cette loi, pris le 25 août seulement. Ajoutons-y un retard d'une autre nature, provoqué par la période des vacances, et l'on aboutit au résultat regrettable suivant : l'attribution de subventions à des dossiers régulièrement constitués s'est trouvée ajournée de près d'un an. Permettez-moi aussi de suggérer que l'absence de chefs de services ne doit pas constituer un arrêt des affaires courantes et que toutes mesures utiles doivent être prises par eux avant le départ en vacances. Je prie M. le ministre de bien vouloir attacher à cette critique une valeur indicative afin que l'occasion de la rééditer ne nous soit plus offerte.

**M. Gabriel Valay, ministre de l'agriculture.** Me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Yves Jaouen.** Je vous en prie.

**M. le ministre.** Je crois vraiment qu'en cette matière aucune critique ne peut être opposée à l'attitude du directeur du génie rural, qui a pris toutes les dispositions pour que, le budget ayant été voté très tard, les ordonnancements soient faits tout de même dans le courant de l'année en temps utile pour qu'aucun crédit ne soit perdu. M. le sous-secrétaire d'Etat s'en est expliqué hier d'une façon très claire, me semble-t-il, et je crois vraiment que votre critique n'est pas pertinente en ce qui concerne cet état de choses.

**M. Yves Jaouen.** J'accepte de bon augure la promesse que vous me faites, monsieur le ministre, mais j'ai le regret de constater que le décret d'application d'une loi du 8 avril n'a été pris que le 25 août.

Devant l'insuffisance des crédits, d'une part, et la complexité des formalités imposées aux maires et aux syndicats de communes, d'autre part — une soixantaine de formalités assure-t-on — que de reproches à l'adresse de l'administration française ! L'association des présidents des conseils généraux ne peut manquer, dans sa campagne si justifiée en faveur de la déconcentration administrative, d'évoquer cet exemple. Le régime des subventions pour aduction d'eau ne le cède en rien aux exigences administratives signalées pour les travaux d'électrification. Des conseils généraux, qui font bon cœur contre mauvaise fortune, ont inscrit à leur budget, un crédit destiné à venir en aide aux communes décidées à réaliser l'électrification. Le Finistère a montré l'exemple dans son budget de 1949, ainsi que vous l'a rappelé M. Puvicic qui m'a précédé à cette tribune.

En définitive, monsieur le ministre, ce que nous voulions, c'est moins de circulaires paralysantes et plus de réalisme.

J'arrive à mes conclusions qui tendent à vous prier, monsieur le ministre, de bien vouloir :

1° Donner des instructions formelles pour réduire au minimum le nombre des décrets d'application et toutes autres formalités, parfois contradictoires et génératrices de difficultés inextricables ;

2° De récompenser, par une priorité d'étude des dossiers d'électrification, les départements qui n'hésitent pas à aider financièrement les communes et syndicats de communes. Accorder une récompense de cette nature, qui ne touche pas les finances de l'Etat, constituerait un excitant dont a bien besoin la situation de certaines provinces françaises ;

3° Augmenter sérieusement les dotations de l'équipement rural ;

4° Etudier un projet de loi dont les modalités permettraient de rapprocher les allocations familiales des agriculteurs de celle des salariés.

Le groupe du mouvement républicain populaire, au nom duquel j'ai l'honneur de parler, vous fait confiance, monsieur le ministre. Les déclarations franches et objectives faites à cette tribune par M. Ihuel, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'agriculture, et chargé plus particulièrement de l'équipement rural, constituent une raison de plus pour que nous vous apportions notre sympathie et notre volonté de collaboration.

Nous vous demandons donc de proposer et de défendre au conseil des ministres les doléances justifiées du monde rural. Faites que le Parlement, dont on dit tant de mal, ait dans un avenir proche la joie de constater un véritable élan d'émulation en faveur du droit à une vie normale et modernisée de nos vaillants agriculteurs ; pépinière d'hommes et de femmes dont notre pays doit être justement fier. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Voyant.

**M. Voyant.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, au terme du débat sur la politique agricole, les nombreux orateurs qui m'ont précédé ont examiné la situation dramatique de l'agriculture française dans l'économie moderne. A mon tour, je voudrais très brièvement présenter quelques observations.

La démission de votre prédécesseur, monsieur le ministre, a soulevé de nouveau le débat sur les garanties de prix et les garanties d'écoulement. Pour les uns, ces garanties sont une séquelle du dirigisme. Pour les autres, elles apparaissent comme la panacée seule susceptible de sauvegarder l'agriculture menacée par le retour au libéralisme économique.

Dans toutes ces critiques, comme dans toute critique, il y a une part de vérité et une part d'erreur. C'est un fait que l'écart entre les prix agricoles et les prix industriels s'accroît progressivement avec le retour à la liberté économique, au détriment de l'agriculture. Ce phénomène, bien connu avant la guerre, se reproduit naturellement aujourd'hui.

Pourquoi ? Mais parce que, dans son évolution vers la concentration et la conquête des marchés, le secteur industriel, par les ententes industrielles et commerciales sous différentes formes — trusts, comptoirs, holdings ou ententes syndicales — s'est organisé contre les chutes de prix. Il se défend efficacement contre les effets de la loi de l'offre et de la demande, ou plus exactement, contre la pression des offres en face d'une demande affaiblie qui tend à l'abaissement des prix.

Nous l'avons vu ces derniers temps ; alors que les produits agricoles baissaient ou se stabilisaient, les prix industriels se sont maintenus. Je me borne à enregistrer des faits que chacun peut constater, sans porter aucun jugement.

L'agriculture est très loin de cette organisation. Le rythme saisonnier auquel elle est soumise rend impossible l'adaptation à la conjoncture économique. Qu'on s'en plaigne ou qu'on s'en réjouisse, dans le monde libéral soumis à la loi de la division du travail et de la puissance financière, tout secteur économique, comme toute entreprise, qui ne s'organise pas est condamné à disparaître.

C'est pourquoi les gouvernements, dans tous les pays, sont contraints d'intervenir pour tenter de rétablir l'équilibre entre l'agriculture et l'industrie. Ils le font souvent mal.

En France, une administration trop centralisée, tracassière et paperassière, a fait échouer tout interventionnisme des pouvoirs publics, cependant indispensable à notre époque.

La politique de garantie de prix, par une entente avant les campagnes entre l'Etat et les organisations de producteurs, est une de ces interventions de l'Etat. Elle permet, pour la culture de produits essentiels, tels que le blé, les céréales secondaires, la betterave à sucre, les produits laitiers, les oléagineux, dont l'extension est prévue dans le plan Monnet, de réaliser l'objectif 1952, puisqu'elle prévoit l'intégration dans les prix de dépenses productives et l'incorporation d'une marge de modernisation, en incitant au progrès technique.

Cette politique de garantie n'est donc ni une panacée ni un épouvantail, c'est une nécessité et le seul moyen d'empêcher l'effondrement de l'agriculture pour laquelle la crise actuelle serait fatale. Une politique tendant à augmenter certains produits agricoles comporte des risques pour l'agriculture, il est donc normal qu'elle implique des assurances.

Maniée avec souplesse, elle doit donner d'excellents résultats ; d'ailleurs ceux qui l'attaquent n'ont rien trouvé pour la remplacer.

La garantie de prix est-elle incompatible avec la libéralisation des échanges ? Là aussi une première observation des faits :

Depuis qu'il est question de la liberté des échanges, nous n'avons jamais reçu autant de demandes, d'industriels, de commerçants et d'agriculteurs, nous demandant de protéger leurs entreprises et leur profession contre une dangereuse concurrence étrangère qui ruinerait ces entreprises et alimenterait le nombre des chômeurs. Les arguments invoqués ont incontestablement de la valeur, mais ne doit-on pas en conclure que les échanges entre nations européennes et américaine ne sont possibles que si leurs économies deviennent complémentaires, ce qui nécessite une planification économique seule capable d'assurer cette complémentarité.

Là encore, la libération des échanges n'est pas possible entre des économies libérales qui sont fatalement concurrentes, puisque la concurrence est leur raison d'être. Le protectionnisme pratiqué par tous les pays ces trente dernières années en est une confirmation supplémentaire.

C'est pourquoi, la garantie des prix, loin de s'opposer à la libération des échanges, la facilite en engageant les producteurs à réduire leurs prix de revient et en faisant connaître bien avant la récolte le prix des produits.

D'ailleurs, les producteurs qui réaliseront de hauts rendements pour lesquels le prix de garantie devient particulièrement

remunérateur auront toujours intérêt, pour exporter leurs excédents, à considérer le prix garanti comme le prix-plafond et aligner leurs prix sur les prix mondiaux. Mais la politique de garantie des prix n'a aucun sens si elle n'est pas complétée par la sécurité des écoulements.

Les nombreux orateurs qui m'ont précédé ont insisté sur l'importance du stockage et des débouchés des produits agricoles. Le stockage est surtout important pour la viande et les produits laitiers. Pour la viande, vous savez, mes chers collègues, que la loi du 29 août 1947 oblige le Gouvernement à dresser chaque année le plan de congélation. Pour les produits laitiers, le plan de stockage est tout aussi important, peut-être même davantage dans les circonstances actuelles.

Afin d'éviter les difficultés auxquelles s'est heurté votre prédécesseur, monsieur le ministre, il est indispensable que soit financé au plus tôt un fonds agricole de garantie, géré par le crédit agricole et alimenté par une dotation du Trésor.

Le Conseil de la République sera, j'en suis sûr, unanime pour demander de la part du ministère des finances une meilleure compréhension que celle qu'elle a montrée jusqu'à maintenant pour assurer le financement de ce fonds si important pour la régularisation du marché agricole et pour éviter la perte de denrées précieuses.

Les efforts de votre prédécesseur, monsieur le ministre, pour l'exportation qui, ne furent pas toujours récompensés, doivent aboutir par la politique des accords commerciaux et la conclusion de contrats à long terme.

A l'intérieur du pays, le développement du tourisme par un équipement hôtelier dans toutes bonnes régions de France assurerait à notre agriculture des débouchés d'autant plus précieux qu'ils nous procureraient des devises recherchées.

Enfin, l'agriculture disposait autrefois sur place d'une clientèle permanente chez des artisans qui peuplaient jadis nos villages et qui, depuis la révolution industrielle, sont allés accroître la population des villes. Ces artisans trouvaient à la ferme des produits intéressants pour eux et rémunérateurs pour les agriculteurs. Ces produits n'étaient pas grevés de frais de transports onéreux ni des prélèvements importants de trop nombreux intermédiaires.

Mais ces travailleurs artisanaux n'étaient pas seulement les clients du cultivateur. Ils étaient, à l'époque des grands travaux des champs, des collaborateurs précieux.

J'ai connu, il y a seulement vingt ans, dans le village de la région lyonnaise où je fus élevé, cette alternance des activités entre agriculteurs et les tisseurs appelés communément « les canuts ». A l'époque des fenaisons, des moissons et des vendanges, ils quittaient leurs métiers pour donner le « coup de main » au cultivateur qui, en échange, donnaient des œufs, du beurre, des pommes de terre ou du vin.

Pendant l'hiver les enfants des cultivateurs venaient travailler aux métiers avec les canuts.

Ce village avait, à cette époque, plus de 600 habitants ; il en a peine 300 aujourd'hui ; et l'exode rural continue. Cette alternance des activités qui a assuré pendant des siècles l'équilibre économique de la France, qui a permis aux artisans, par les ressources dont ils disposaient, en dehors de leur métier artisanal, de traverser des crises économiques sévères, quelquefois longues, peut-on aujourd'hui le rétablir ? Je réponds sans hésiter, oui, si la France veut cesser de pratiquer cette poli-

tique essentiellement urbaine — j'allais dire parisienne — et industrielle qui est la sienne depuis quarante ans, qu'elle sera bientôt la seule à pratiquer et qui est une hérésie, une stupidité économique et une folie sociale.

Une administration étatique, donc bureaucratique, centralisée à Paris d'où elle prétend tout diriger, une concentration industrielle et urbaine où les travailleurs s'entassent dans les taudis des villes monstres, coûtent cher. « Paris et le désert français » tel est le titre suggestif d'un livre remarquable de M. Gravier. Ce que coûte Paris à la France, mes chers collègues, vous n'en avez peut-être pas une idée.

Voici quelques chiffres : en 1938, les centimes additionnels et taxes municipales s'élevaient à 555 francs par habitant, contre 304 dans les grandes villes et à 109 francs pour les communes de moins de 100.000 habitants.

Malgré cela, il y eut un déficit en 1938 de 810 millions pour la ville de Paris, ce qui représente un sixième des dépenses.

Toujours en 1938, les subventions de l'Etat étaient de 292 francs par habitant pour Paris, de 155 francs pour la banlieue parisienne, contre 19 francs pour les autres villes.

Les frais des travaux, pour la Seine, représentent 393 francs par habitant, contre 24 pour le reste de la France.

L'agglomération parisienne reçoit 1.155 millions pour 5 millions d'habitants ; le reste de la France reçoit 598 millions pour 37 millions d'habitants.

Si l'on examine le budget de cette année, on relève que le plan Monnet consacre environ 30 milliards aux investissements agricoles, ce qui correspond à 1.100 millions de francs en 1938. Comparez un milliard de francs en 1938, consacrés à l'agriculture, contre 1.155 millions consacrés à la ville de Paris ; vous vous rendez compte que les investissements consacrés à l'agriculture correspondent à ce que Paris absorbe en une année.

Les frais généraux parisiens coûtent à la nation 8 milliards d'avant guerre, ce qui correspond en 1938 au salaire annuel de tous les ouvriers qualifiés de la capitale, c'est-à-dire 330.000 personnes à 11,00 francs pendant 2.000 heures.

Hier, la presse a annoncé un déficit des transports parisiens de 4 milliards et demi, ce qui représente le septième des investissements agricoles de cette année.

Quelles sont les raisons de cette prédominance urbaine et industrielle sur l'orientation de notre politique ?

Ce sont des raisons économiques. L'Angleterre, l'Allemagne et la France ont eu pendant longtemps des débouchés importants à leur production industrielle en équipant les pays agricoles, non industrialisés. Elles recevaient en échange des produits agricoles dans des conditions très avantageuses. C'était l'époque de l'expansion industrielle.

Plus tard, les Etats-Unis vinrent grossir le nombre des pays fournisseurs de produits industriels, tandis que les marchés des pays vers lesquels nous expédions se réduisaient comme une peau de chagrin.

Les deux guerres mondiales, et particulièrement la dernière, accélèrent le processus d'équipement des pays uniquement agricoles ; l'Australie et l'Afrique du Sud en témoignent.

Alors la fin de l'expansion industrielle commença avec une crise que seule la guerre interrompit. Aujourd'hui, de nouveau, la surproduction industrielle est menaçante, nos produits industriels ne trouvent plus de débouchés alors même

que nos exploitations agricoles et nos villages sont à équiper.

Les agriculteurs, isolés dans nos campagnes, n'ont plus les moyens, depuis la baisse des produits agricoles, d'acheter les produits industriels dont les prix se sont maintenus. Comment la politique actuelle de libération des prix intérieurs leur procurera-t-elle cette puissance d'achat que les régimes libéraux antérieurs leur ont toujours refusée ? Ce n'est pas le moment de traiter cette importante question.

Personelement, je ne crois pas que le nouveau régime libéral vers lequel nous allons leur accordera ce que les régimes libéraux antérieurs leur ont toujours refusé dans le passé, car il est à mon avis congénitalement incapable de résoudre ce problème. Mais il est bien certain que la présence de l'industrie dans nos campagnes inciterait les industriels à développer une industrie de la machine agricole plus adaptée aux différentes contrées; que les agriculteurs, stimulés par la présence des ouvriers, seraient plus enclins à accepter les machines agricoles qui, loin d'éliminer la main-d'œuvre, l'augmentent au contraire et améliorent les conditions de vie.

M. Artaud, dont l'expérience fait autorité dans ce domaine, écrit dans *Le métier d'agriculteur*: « Depuis que je fais de l'agriculture, je me suis efforcé d'employer, sur mes exploitations successives, le plus grand nombre possible de machines et chaque fois, invariablement, j'ai occupé plus de personnel que mes prédécesseurs... J'ai demandé à ce personnel du travail moins long et moins pénible et chaque fois, le salaire a été augmenté. Dans la ferme que j'ai actuellement, il y avait, avant ma venue, une famille de trois personnes. Nous sommes actuellement neuf personnes au mas, sans compter le personnel temporaire.

« J'ai cependant deux tracteurs et un arsenal de machines. La machine et le moteur ne suppriment pas la main-d'œuvre en agriculture, mais, au contraire, permettent de l'augmenter et sont les facteurs puissants de retour à la terre ».

Cette émulation s'étendrait à toutes les techniques, et principalement à celle des meilleurs rendements par irrigation, utilisation rationnelle des engrais, semences et aménagements des sols. On gagne davantage à doubler la profondeur de son sol qu'à doubler sa surface » disait le grand agronome Lecouteux.

Certains d'entre vous, mes chers collègues, doivent penser que toutes ces propositions sont du domaine de l'utopie et des chimères. L'idée que la concentration industrielle est certaine, et une nécessité imposée par la technique est toujours très vivace.

Si, à son origine, l'industrie moderne naissante a été obligée de se concentrer autour des mines de charbon, seule source importante d'énergie, et des quelques moyens de transport de l'époque, aujourd'hui, l'électricité, le moteur à explosion, disséminent l'énergie sur la totalité du territoire laquelle permet la dissémination de l'industrie. Il ne s'agit pas de transférer telles quelles les usines des grandes villes dans nos villages. Tous les ingénieurs et les techniciens éminents qui se sont penchés sur l'aménagement de la dissémination industrielle sont unanimes à reconnaître que la transformation des grandes entreprises en petites, moyennes ou importantes unités, sera variable selon les industries.

Limité par le temps, je tiens à vous affirmer parce que depuis vingt ans j'étudie ce problème, que la dissémination industrielle est techniquement et financièrement possible et qu'elle peut nous permettre de

sauver nos exploitations agricoles et familiales auxquelles nous sommes si fermement attachés, de rétablir des ateliers à l'échelle humaine, d'équilibrer l'agriculture et l'industrie, les activités de leurs travailleurs respectifs, le prix de leurs produits et surtout la renaissance économique de l'agriculture et de nos communes de France.

La politique agricole n'atteindrait pas son but et serait irréalisable si elle n'était conçue en fonction d'une rénovation de nos villages ou dans des exploitations et des entreprises à hauteur d'hommes. Travailleurs des villes et des champs, œuvrant ensemble, redonneront à ce pays l'équilibre et l'harmonie qui firent autrefois sa grandeur et l'admiration du monde. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Je prie les orateurs inscrits de s'en tenir strictement au temps de parole qui leur a été attribué, car nous serons obligés de lever la séance à douze heures quarante-cinq, la conférence des présidents étant fixée à quatorze heures trente.

La parole est à M. Rochereau.

**M. Rochereau.** Monsieur le ministre, mesdames et messieurs, un vieux proverbe de la noblesse française assure que nous venons tous de la charrue, ce qui veut dire que le Français est d'humeur paysanne. Hippolyte Taine, d'ailleurs, l'avait remarqué quand il rappelait qu'à la base de toutes les renaissances françaises se trouve une race paysanne ancienne et dure qui, par la plus réelle des richesses, celle du sol fécondé par le travail, s'élève constamment et reconstitue sans cesse une classe moyenne, elle-même à l'origine de toutes les aristocraties. Cette réalité historique justifie l'intérêt tout particulier qu'un homme politique doit attacher avant tout à la prospérité et au bien-être de l'agriculture. A cette réalité historique s'ajoute une raison politique dégagée dans son discours du 7 juin 1947 par le président Truman, chef du plus grand Etat industriel du monde, qui déclarait que la prospérité et la grandeur d'un pays vont de pair avec l'importance et la richesse de son agriculture. Ce souci s'intègre donc dans l'histoire même de la politique française et justifie, encore une fois, l'intérêt tout particulier qu'un homme politique doit attacher à la chose agricole.

Je ne reviendrai naturellement pas sur les sujets qui ont été traités par les différents orateurs qui m'ont précédé et qui en ont parlé mieux que je ne le saurais le faire moi-même. Je veux simplement dire quel est, à mon sentiment, l'avenir de l'agriculture française dans le cadre de la coopération économique européenne, quelles perspectives s'ouvrent pour la paysannerie française, mais quels écueils aussi il faut lui éviter.

Le problème agricole, a-t-on dit, est un problème essentiel et humain à raison, d'une part, de la soumission constante de l'homme et de sa famille à la nature, à raison, d'autre part, du fait que l'agriculture est une source de renouvellement continu en hommes qu'elle assure à la nation.

M. Voyant, qui m'a précédé à la tribune, a cité tout à l'heure un des ouvrages de M. Jean-François Gravier, notamment *Paris et le désert français*. Je voulais me dire d'accord avec lui et souligner que M. Gravier est peut-être le premier à avoir posé le redoutable problème du gigantisme urbain en face du dépeuplement rural. C'est lui qui a montré le danger de l'évolution suivie depuis plus de cinquante ans qui laisse mourir, lentement, les deux tiers de la France, au bénéfice — si l'on peut dire — des grands centres urbains et de

Paris, notamment, que M. Gravier caractérise ainsi: « Catastrophe démographique qui dévore les hommes et les richesses de nos provinces. »

Cette enflure des grands centres, résultat d'une révolution industrielle sans discipline, a été sans cesse renforcée par une abusive centralisation administrative et a entraîné des conséquences désastreuses pour la vie économique française. Cette centralisation pompe d'abord littéralement la population active de nos provinces, qu'elle appauvrit, par là même, en hommes de qualité; elle accumule, d'autre part, au profit de parasites et d'improductifs, des richesses dont l'agriculture a le plus grand besoin; elle canalise tous les échanges commerciaux par suite de la centralisation des transports; enfin, elle épuise les éléments sains que les provinces lui envoient en les condamnant bien souvent à une vie prolétarisée.

Proudhon a stigmatisé comme il convenait la centralisation d'un Etat appliqué tout entier à assoir et à développer sa prépondérance et « à retenir dans l'indivision des groupes que la nature des choses a fait souverains, à gouverner des cités associées comme des cités conquises ».

C'est sous le bénéfice de ces observations préliminaires que je voudrais dire en quelques mots ce que l'agriculture française peut attendre d'une Europe unie.

Le caractère essentiellement humain de l'agriculture nous fait un devoir d'établir les ordres de priorité qu'elle commande, en fonction du paysan lui-même considéré, comme une réalité vivante et non pas comme le produit d'une conception plus ou moins abstraite émanant d'économistes plus ou moins distingués.

Au premier plan de l'intérêt national, il faut inscrire l'amélioration des conditions d'existence et de travail à la campagne, ce qui vise à la fois l'équipement de vie et l'équipement de production.

Je ne suis pas autorisé à aborder des problèmes de cette nature qui intéressent beaucoup plus les spécialistes. D'autre part, des indications qui vous ont été données hier par M. le sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture me paraissent avoir épuisé le sujet. C'est pourquoi je n'y insisterai pas.

Je voudrais simplement me borner à indiquer quelques têtes de chapitres qui sont suffisamment riches de sens par eux-mêmes et qui marquent bien quel est l'objet de nos préoccupations essentielles.

D'abord, l'équipement de production signifie l'amélioration des ateliers agricoles, ce qui englobe sources d'énergie, bâtiments de ferme et leur outillage, chemins d'exploitation, adaptation de la mécanisation aux différents systèmes de culture, remembrement, etc.

Il vise également l'amélioration du milieu rural qui est la condition préalable au bon emploi des engrais. Il signifie la correction des défauts de certaines terres ou l'assainissement de certains sols.

Les améliorations d'ordre génétique doivent tendre à augmenter le rendement des transformateurs vivants que sont les végétaux cultivés et sélectionnés et les animaux de la ferme.

Ces quelques indications, jointes à ce qu'en matière industrielle on appelle une meilleure organisation interne de l'entreprise, permettent d'entrevoir la suite des actions à poursuivre: enseignement technique, recherche et vulgarisation, organisation professionnelle de coopération, de mutualité et de crédit, collaboration indispensable avec les services administratifs et notamment avec les services ministériels.

Il est temps que l'agriculture participe davantage et intervienne d'une manière prépondérante dans l'augmentation du revenu national et qu'elle devienne effectivement la première industrie du pays. La consommation intérieure étant largement assurée, de larges disponibilités d'exportation doivent être dès maintenant dégagées dans le cadre de l'Europe. Dans la mesure où les rythmes biologiques seront sauvegardés, l'agriculture sera pour la France et pour l'Europe un privilège d'équilibre et un gage de durée.

La politique générale suivie par les seize États participant à l'Union européenne de coopération économique tend à augmenter sensiblement le niveau de vie général des populations.

Les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à ce résultat varient suivant les différentes branches d'activité humaine, et il est impossible de traiter de la même manière l'agriculture et l'industrie. D'une façon générale, un niveau de vie plus élevé suppose également des ressources plus élevées.

L'exode rural, qui a chassé de nos campagnes une fraction importante de la population au cours de l'entre-deux guerres, tient, en premier lieu, à une politique générale défaillante et au vieillissement d'un cadre ne répondant peut-être plus aux aspirations de générations nouvelles. Il serait toutefois tendancieux de voir dans ces deux phénomènes la cause unique du désordre agricole. L'exode a été également la conséquence d'une infériorité marquée des revenus agricoles, auxquels on n'a peut-être pas suffisamment attaché d'importance.

Dans sa deuxième étude sur la mise en valeur de la France, M. J.-F. Gravier rappelle qu'en 1939 l'agriculture représentait un tiers de la population française et le quart du revenu national, ce qui semble exact dans l'ensemble. Cela signifie, en réalité, que le revenu moyen d'une famille paysanne était inférieur d'un quart au revenu moyen d'une famille française. Les statistiques de l'enregistrement confirment ce point de vue en démontrant la pauvreté de la majeure partie des successions agricoles.

Deux causes semblent prépondérantes pour expliquer cette infériorité des revenus agricoles : d'une part, une productivité agricole médiocre, d'autre part un crédit bancaire insuffisant pour ne pas dire inexistant. Capital insuffisant, marché intérieur restreint, sur lequel d'ailleurs le pouvoir d'achat était inégal, telles sont les considérations qui permettent de dire que l'agriculture a souffert d'une crise financière à peu près permanente. Regardée longtemps comme la parente pauvre de l'économie française, l'agriculture est actuellement considérée par des esprits éminents comme devant être dans l'avenir la première industrie du pays.

Il ne viendrait à l'idée de personne d'orienter l'économie française uniquement vers l'industrie. Ce serait d'abord méconnaître le potentiel économique du pays, et courir, en outre, les risques vraiment trop lourds d'une concurrence difficile à soutenir de la part de pays à sous-sol riche et admirablement industrialisés. Ce serait également borner les objectifs de l'agriculture française au ravitaillement de quarante millions de Français, ce qui confirmerait l'erreur initiale du plan Monnet assignant à la paysannerie un rôle secondaire, alors que la France, par la richesse de ses sols et à raison de sa situation géographique privilégiée, se trouve admirablement placée pour l'exportation des produits agricoles.

Elle est, en effet, entourée de pays riches en matières premières, mais incapables de nourrir leurs populations industrielles. En 1948, l'Allemagne occidentale était peuplée de 50 millions d'habitants, dont 20 millions au moins devaient, en permanence, être ravitaillés par l'importation. Même nécessité pour la Grande-Bretagne; la Belgique et la Suisse ne couvrent que les trois quarts de leurs besoins.

C'est donc, approximativement, au total 45 millions d'habitants pour lesquels il faut prévoir le ravitaillement correspondant.

Dans l'Europe des Seize, les terres françaises sont les seules en mesure de ravitailler convenablement ces 20 millions d'habitants en plus de la population nationale.

Ni l'Italie, ni la péninsule ibérique ne sont en mesure de faire face aux besoins européens, alors qu'elles ont du mal à nourrir leurs populations respectives. Quant au Danemark il ne peut nourrir qu'environ 4 millions d'étrangers, et à la condition d'exporter près de la moitié de sa production totale.

Même s'il faut tenir compte, à l'avenir, de la concurrence des produits exotiques et des importations en provenance de l'Europe centrale, l'agriculture française doit pouvoir nourrir, en permanence, en dehors de ses frontières immédiates, 20 millions de personnes. Compte tenu du rythme actuel de la progression démographique, notre pays aurait à nourrir, en 1960, non pas seulement 40 millions de Français mais 50 millions, auxquels il faut ajouter les 20 millions d'ouvriers industriels dont j'ai parlé tout à l'heure, c'est-à-dire, pratiquement, un total de 70 millions de personnes.

L'enquête de la Food Agricultural Organisation, que j'ai citée dans mon intervention du mois de mai dernier, poursuivie en 1945 estimait nécessaire, avant 1960, une augmentation de la production mondiale atteignant 25 p. 100 pour les céréales, 30 p. 100 pour les graisses, 46 p. 100 pour la viande, 100 p. 100 pour le lait, 163 p. 100 pour les légumes frais et les fruits.

Dans cette énumération, la France paraît admirablement placée pour développer sans crainte certaines productions essentielles, telles que le lait, les fruits et les légumes. A cet égard, l'exemple de l'Angleterre est convaincant; elle a augmenté de 30 p. 100 sa production de blé, doublé celle des céréales secondaires et des pommes de terre.

La marge de progrès technique en France est encore plus considérable et, dans la mesure où l'on joue à la fois sur la productivité agricole et sur la qualité de la main-d'œuvre, il doit être possible de réaliser ce double objectif : assurer le ravitaillement des populations industrielles et approvisionner son marché intérieur. Cette politique sera fonction d'une reprise des échanges entre les États participants et son succès dépendra des facilités qui, dans ce domaine, seront données aux producteurs.

C'est donc la libération des échanges. Cette libération des échanges, progressive et prudente, dans les conditions et sous le bénéfice des observations que nous avons déjà données à propos de la libération des produits industriels, doit apporter un remède soit à l'encombrement périodique des marchés, soit au déficit alimentaire permanent de l'Europe.

Le retour à de simples accords bilatéraux ne résoudra rien du tout, l'exemple le prouve et il convient d'envisager le problème sous l'angle, beaucoup plus vaste, d'une libération des échanges.

Il faut reconnaître toutefois que le problème de la libération des échanges agricoles se pose dans des conditions tout à fait différentes que pour les échanges industriels.

Si le problème agricole est vital, il est aussi un des plus difficiles à résoudre, en raison des conditions auxquelles l'agriculture se trouve soumise. Les produits agricoles participent, en réalité, d'une double nature : ce sont à la fois des biens de consommation et des biens de production, ces derniers étant au moins aussi importants que les premiers.

En outre, l'Europe concentre, dans des limites relativement étroites, une population dense, dont elle occupe une partie notable à des travaux industriels.

Cette double raison : insuffisance du rendement d'une part dû à l'insuffisance des biens de production, caractère industriel, d'autre part, de l'économie européenne, fait que, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Europe a dû recourir à des importations de produits agricoles en provenance du monde entier, importations qu'elle a pu financer grâce à ses exportations de produits industriels.

Cette formule était d'autant plus facile que le nombre des fournisseurs alimentaires de l'Europe était plus varié, ce qui multipliait, pour cette dernière, les occasions d'exportations compensatrices.

La situation est changée et les fournisseurs ont disparu les uns après les autres; c'est vrai pour l'Asie et pour l'Insulinde. Seul demeure le continent américain, qui réclame, pour payement de ses exportations alimentaires, des dollars que l'Europe n'a pas. Malgré les richesses en dollars des acheteurs éventuels américains, il leur faudrait faire un rude effort d'imagination pour trouver sur le vieux continent les produits dont ils peuvent avoir besoin, mais qu'ils trouvent à profusion sur un marché admirablement garni.

C'est dans ces conditions que se pose le problème de l'organisation d'une Europe unie qui permettrait de briser le cercle infernal et de pallier le déficit alimentaire européen.

C'est, pour aborder le problème, une vue d'ensemble de la production agricole européenne qui déterminerait la position à prendre au regard de la libéralisation des échanges. S'il s'agissait uniquement de déficits nationaux à combler ou à compenser par les excédents des autres nations, c'est un simple problème de distribution qui se poserait et ce serait, somme toute, assez simple, alors qu'en réalité, il s'agit d'un problème de production. L'inventaire agricole de l'Europe, c'est-à-dire des vingt-deux États participants, fait apparaître un déficit alimentaire important et constant, malgré les apparences de récoltes quelquefois abondantes.

Le déficit alimentaire européen, si j'avais le temps, je l'apprécierais sur les céréales, sur le cheptel, les produits animaux et sur les matières grasses. Permettez-moi simplement de dire que dans ces trois domaines le déficit alimentaire européen demeure et, en l'état actuel de la production agricole, il ne semble pas qu'il doive bientôt être comblé.

Le bilan général de la consommation alimentaire en France faisait apparaître, pour l'année 1948, un déficit en céréales et un déficit en corps gras.

Il mettait également en évidence une réduction importante de la consommation du sucre et des produits laitiers. Si on l'appréciait par rapport à 1938, la valeur énergétique de la ration par tête d'habitant paraît avoir été inférieure d'environ 500 calories par jour et représentée 85 p. 100 de ce qu'elle était avant guerre.

Ces chiffres sont, bien entendu, donnés avec des réserves et simplement pour indiquer une approximation. Il ne peut être question de fournir des précisions que l'économie, d'ailleurs, ne peut pas nous apporter.

Les résultats de 1948-1949 sont sans doute différents et le problème se trouve déplacé. Il rejoint celui que nous avons souligné, en mai dernier, à la tribune du Conseil.

A la vérité, c'est le deuxième aspect de tout problème économique qui se pose, l'aspect relatif; le problème du pouvoir d'achat. Si j'avais le temps, je vous dirais qu'il met peut-être en cause toute la politique de garantie des prix, de soutien des prix en fonction des prix de revient.

L'augmentation de la production agricole est un fait, les statistiques des dernières récoltes le prouvent, bien qu'elle ne semble pas avoir atteint son niveau de 1934-1938 et qu'elle ne soit qu'à 95 ou 96 p. 100 de cette période de référence.

Plus que n'importe quelle autre activité économique, l'agriculture a intérêt à développer ses échanges et à se classer résolument exportatrice, à raison des 20 millions d'ouvriers industriels situés dans l'immédiat de ses frontières et dont il s'agit d'assurer l'approvisionnement.

En ce qui concerne la politique de garantie des prix, je voudrais tout de même vous signaler qu'on pourrait en dire, avec des nuances, assurément, et sous certaines réserves, ce que l'on peut dire de toute politique de subvention, car la politique de garantie des prix est, à la vérité, une politique de subvention pour compenser l'écart entre les prix nationaux et les prix mondiaux.

Cette formule part de cette considération que c'est le producteur qui est maître du marché. Or, c'est une erreur.

A la vérité, ce n'est pas le producteur qui est maître d'un marché, mais le consommateur qui fait la loi. Le pouvoir d'achat en définitive, à l'autre bout de la chaîne, détermine pratiquement l'ampleur et la rentabilité des productions. C'est vrai pour l'industrie, c'est vrai pour l'agriculture.

C'est dans ces conditions que je suis quelquefois surpris des réactions manifestées par les organisations agricoles en présence de la libération des échanges qu'elles ont peut-être plus qu'elles ne le croient, tout intérêt à promouvoir.

Je sais bien que la situation ne se présente pas de la même manière dans tous les pays, mais étant donné l'importance du ravitaillement à assurer, étant donné la situation géographique de la France et la qualité de ses sols, il y a des risques qu'il faudrait prendre et tout de suite. Il n'est pas sûr que dans quelques années la solution ou la situation soient aussi favorables en raison précisément des mêmes équipements et des mêmes investissements que chaque nation réalise.

On a parlé de la coordination des investissements. En matière industrielle, c'est de la plaisanterie! Nous espérons en dire quelques mots lors de la discussion des investissements et du budget, mais, en matière agricole, les investissements se font exclusivement *mutatis mutandis*, de la même manière et sans aucun souci de coordination entre les différents pays. Non pas que je veuille par là préconiser la division internationale du travail; ni sur le plan politique, ni sur le plan économique, ni sur le plan social ce n'est possible. Mais enfin, il semble tout de même qu'à se lancer toujours dans les mêmes investissements et les mêmes équipements, il arrivera un moment où la loi du pouvoir d'achat jouera dans toute sa rigueur, car

si on procède à des équipements de la même manière et dans les mêmes domaines, je voudrais bien savoir de quelle façon, à une augmentation de la production correspondra une augmentation des débouchés.

Je termine parce que je vois que l'heure avance. Il y aurait à évoquer, si vous le voulez, la libération des échanges sous deux angles: biens de consommation agricole et biens d'équipement agricole.

Sur les biens de consommation agricole, je comprends parfaitement les réserves et je les partagerai, tout au moins momentanément. Sur la libération des échanges, peut-être pourrait-on les faire porter sur les biens d'équipement agricole et c'est en fin de compte l'industrie qui en supporterait le contre-coup. Je l'accepterais volontiers sous les réserves que j'ai dites l'autre jour à propos de la libération des échanges en matière industrielle, à savoir ce contingent global unique qui tend à être élargi sous réserves de compensations douanières momentanées, bien entendu.

Laissons de côté, si vous le voulez, la libération des échanges, biens de consommation, et faisons porter notre effort sur la libération des échanges sur les biens de production agricole. Nous serions là peut-être d'accord.

En terminant, mesdames, messieurs, je voudrais vous dire quel est mon souci de voir enfin le rapprochement des éléments essentiels de l'économie française, l'industrie et l'agriculture, qu'habituellement, et je ne sais pas pourquoi d'ailleurs, on prend le malin plaisir à mettre en opposition. Je connais les griefs réciproques des uns et des autres, et je participe à la fois, je ne dis pas de deux natures, ce serait un peu fort, mais enfin j'ai des rapports assez permanents avec l'un et avec l'autre monde. Tant que les deux activités ne réussiront pas à se mettre d'accord, il sera vain d'espérer un renouveau de l'économie française capable de concurrencer victorieusement les marchés étrangers. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Gravier.

**M. Robert Gravier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'avais l'intention de vous exposer le côté social de la question agricole; mais je renonce volontiers à prendre la parole, puisque aussi bien tout a été dit sur ce point particulier comme sur d'autres.

Je voudrais seulement souligner brièvement l'état d'esprit d'un paysan, lui aussi inquiet, devant les difficultés actuelles dans lesquelles se débat notre agriculture.

Monsieur le ministre, lorsque vous regagnez les rives méditerranéennes, vous n'êtes pas sans entendre, comme je l'entends moi-même en repartant vers l'Est, les doléances justifiées des habitants de nos campagnes. Ces campagnes commencent à être abandonnées par les jeunes, laissant à la tâche les vieux paysans qui ont travaillé la même terre toute leur vie, dans un silencieux effort quotidien et qui sont les seuls, ou à peu près, à ne pas avoir actuellement leur vieillesse assurée. (Applaudissements.) Certains travailleront jusqu'à leur mort, car ils ne veulent pas demander l'aide de l'Etat. D'autres ne peuvent subsister sans le secours de leurs enfants.

Penchez-vous aussi sur nos pauvres villages sans vie où il n'y a pas grande distraction, ni grand confort en général, où les maisons tombent en ruines, où le territoire, trop morcelé, ne se prête pas à la modernisation tant souhaitée, ces villages sans adduction d'eau potable, pour la plupart, et, pour trop d'entre eux encore, sans électricité.

Soyez intransigeants, nous vous en supplions, pour le maintien des crédits qui nous sont indispensables pour le renouveau tant souhaité de nos campagnes françaises; nous comptons sur vous, monsieur le ministre, sur votre esprit social, pour donner à ces problèmes si angoissants une solution favorable.

Vous contribuerez ainsi à redonner espoir et confiance par un peu plus de confort et par là même un peu plus de bonheur à notre paysannerie, à ceux qui demeurent, comme par le passé, les nourriciers de la nation. (Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

**M. le président.** La parole est M. Bénigne Fournier.

**M. Bénigne Fournier.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, après ces deux jours de débats, je ne voudrais pas abuser de mon tour de parole, pour venir répéter ce que d'autres collègues ont dit avant moi mais il est une question qui n'a été qu'effleurée, c'est celle de la modernisation de nos exploitations familiales.

Je vous dirai tout de suite que je verrai plus ce problème sous l'angle des réalités, en prenant les faits et les hommes tels qu'ils sont, que sous l'angle des plans.

Vous n'ignorez pas, mes chers collègues, que l'agriculture française se compose dans son ensemble d'exploitations moyennes que je situe selon les régions aux environs de 30 hectares. Vous n'ignorez pas non plus que le type même de cette exploitation est l'exploitation familiale; les travaux y sont exécutés par les membres de la famille aidés occasionnellement d'un ou deux ouvriers qui, heureusement encore, et dans bien des cas, peuvent être considérés plus comme associés que comme ouvriers, attendu qu'ils partagent très exactement la vie de leur patron.

C'est là le type même d'une cellule sociale fort intéressante à tous points de vue et qui mérite bien que l'on pose pour elle les perspectives d'avenir.

Une première question vient à l'esprit quand on traite du problème de l'exploitation familiale: la mécanisation de cette catégorie d'exploitations est-elle rentable et, corrélativement, est-elle souhaitable?

A ce sujet des controverses sérieuses sont encore engagées. Si, toutefois, l'accord n'est pas total quant aux réponses des économistes, tous se rapportent à dire que, même dans ces exploitations, la mécanisation reste la carte forcée.

Elle est inévitable, si nous voulons continuer ce genre d'exploitation qui représente, tout de même, dans son ensemble un important pourcentage de l'agriculture française. La commission du plan a, d'ailleurs, prévu la mécanisation poussée jusque dans les petites exploitations.

Il faut bien dire que nos jeunes exploitants, nos fils d'agriculteurs n'acceptent plus de se maintenir sur une exploitation qui n'aurait pas à sa disposition des moyens mécaniques leur permettant de travailler mieux, plus rapidement et plus humainement.

Il est impossible maintenant de songer à cultiver avec les anciens moyens, si l'on veut conserver sur la ferme non seulement le jeune patron, mais encore et surtout les quelques bons éléments ouvriers qui nous restent.

Le fait est là. Ou en sommes-nous? Qu'a-t-il été fait dans ce but? Qu'a donné la répartition du machinisme, maintenue pendant plus de trois années sous la forme dirigée? Le résultat, vaille que vaille, a abouti à mettre à la disposition des cultivateurs un matériel plus ou moins adapté aux besoins et aux conditions d'emploi.

**M. Dulin, président de la commission de l'Agriculture.** Permettez-moi un mot.

**M. Bénigne Fournier.** Volontiers!

**M. le président.** La parole est à M. Dulin avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Dulin, président de la commission de l'Agriculture.** A ce propos, je veux signaler ce fait étonnant, à savoir qu'il est prévu, au budget, pour le fonctionnement de la direction du machinisme agricole, au titre de la distribution des bons matières pour l'acquisition de machines agricoles, un crédit de 1.330.000 francs. Je déclare tout de suite à M. le ministre que je demanderai la suppression de cette direction qui n'a plus de raison d'être. (*Applaudissements.*)

**M. le ministre.** Le vœu de M. Dulin est déjà satisfait.

**M. Dulin, président de la commission de l'Agriculture.** Je vous remercie.

**M. Bénigne Fournier.** Je connais assez bien la question, attendu que j'ai assumé pendant deux années la lourde tâche de la répartition du matériel agricole dans mon département. J'en connais toutes les difficultés et tous les aléas.

Nous avons réparti des tracteurs importés provenant de nombreuses fabriques, de modèles et de marques fort différents, si différents que, dans un rayon très étroit, voire dans une seule commune, il existe parfois cinq ou six marques différentes.

La question se pose déjà maintenant de savoir qui va assurer l'entretien de ce matériel hétéroclite et quel artisan sera à même de posséder le stock de pièces de rechange correspondant à tous ces modèles.

Il y a lieu d'être inquiet sur les perspectives qui se présentent dans ce domaine de l'entretien; mais il y a un fait beaucoup plus grave. Si l'on a livré des tracteurs, qu'a-t-on fait pour l'outillage adapté à ces tracteurs? On peut voir encore très fréquemment dans nos fermes nos tracteurs attelés devant un outil conçu pour une autre traction: une moissonneuse à chevaux, par exemple, derrière un tracteur trop puissant; une charrue mal adaptée derrière un tracteur qui n'a pas son rendement normal.

Ce que l'on voit surtout, ce qui constitue à mon sens une véritable hérésie du point de vue économique, c'est le tracteur sous le hangar, ce tracteur n'étant utilisé qu'occasionnellement parce qu'il n'est pas complété par l'outillage lui permettant son rendement efficient. C'est ainsi un capital qui dort et vous penserez avec moi, sans crainte de contradiction, qu'un matériel qui représente un capital important ne s'amortit pas s'il ne travaille pas. Il se démodera et on ne trouvera plus les pièces d'entretien nécessaires. Surtout, il n'aura pas permis de remplacer les chevaux de trait, dont il doit normalement prendre la place, par des animaux de produits: bœufs à l'engrais ou vaches laitières. Il reste ainsi un luxe onéreux qui grève lourdement les frais au lieu de les atténuer. Voilà le point où nous en sommes.

Je sais bien que la grande culture — je m'excuse d'employer ce terme qui ne correspond, dans ma pensée, qu'à la surface d'exploitation — est aujourd'hui équipée. Elle avait de l'avance, elle l'a conservée. La mise au point de son équipement est effectuée. Mais je considère, pour revenir à l'exploitant moyen, que nous ne sommes qu'au stade intermédiaire, incomplet et, économiquement parlant, improductif. Cette situation, monsieur le ministre, deviendrait véritablement catastrophique si nous en restions là et si cet équipement,

qui n'a pas atteint son but, demeurerait un poids lourd plutôt qu'un facteur de progrès. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Or, peut-on raisonnablement envisager que l'exploitant qui n'a pas les capitaux nécessaires et qui éprouve les difficultés que vous connaissez pour la vente de ses produits aura le moyen de parfaire son équipement en face des prix appliqués dans le machinisme agricole? Je suis fort inquiet sur l'avenir de cet exploitant qui s'endette chaque jour davantage — les preuves en sont établies par la situation des caisses de crédit agricole — et qui va vers une situation toujours plus difficile. L'impératif se pose pour lui d'une façon absolue d'atteindre le stade de l'équipement rationnel lui permettant de travailler d'une façon rentable et efficace.

On me répondra, et vous me direz peut-être, monsieur le ministre, que cet équipement que l'on a tenté de réaliser sur le plan individuel l'eût été plus judicieusement sur le plan coopératif. Je n'ignore pas les avantages qui eussent découlé de l'emploi en commun de certaines machines qui travaillent quelques jours seulement dans le cours d'une campagne et qui, à elles seules, représentent une petite fortune; mais voyez-vous, monsieur le ministre, il faut prendre le paysan tel qu'il est. Il reste foncièrement individualiste; c'est un fait. Si l'esprit coopératif s'est fortement développé quand il s'est agi de l'écoulement des produits ou des approvisionnements — et nous devons nous en féliciter...

**M. Dulin, président de la commission de l'Agriculture.** Très bien!

**M. Bénigne Fournier.** ...il n'en est pas de même pour la mise en commun de ses instruments de travail. Le paysan est extrêmement fier du travail qu'il exécute lui-même, du rendement qui est son œuvre et qui le pousse constamment aux efforts indispensables à un meilleur produit. C'est précisément cette entreprise qui constitue le moteur le plus puissant à l'émulation. Mais quant à vouloir inclure nos paysans dans un système de mise en commun de leurs instruments, il ne faut point y penser sur une vaste échelle; les essais tentés resteront, je crois, sur le plan des essais pendant nombre d'années encore.

On a parlé de spécialisation afin de limiter l'équipement vers un but plus précis, mais vous connaissez, monsieur le ministre, les difficultés que l'on rencontre dans de nombreuses régions, si diverses dans leurs terrains et leurs aptitudes, à s'orienter vers une seule production. Et d'ailleurs, il faut bien tenir compte, là aussi, du caractère extrêmement prudent du cultivateur qui hésite à se lancer dans la monoculture, ce qui constituerait pour lui le danger extrêmement grave de mettre tous ses œufs dans le même panier.

Un autre fait qui aggrave encore la situation de nos exploitations familiales résulte de la politique suivie quant aux carburants et à leurs prix. Je ne voudrais pas, à cette occasion, soulever cet épineux problème qui reviendra bientôt, je pense, devant notre Assemblée. Mais n'oubliez pas, monsieur le ministre, que, dans l'ensemble, l'exploitation moyenne est équipée uniquement avec des tracteurs à essence; elle n'a en général à sa disposition que des Renault ou des Ferguson, qui n'absorbent que de l'essence. Est-il bien normal d'augmenter le prix des carburants et de vouloir la baisse des denrées à produire en utilisant ces carburants?

Croyez-vous, monsieur le ministre, sans vouloir m'écarter du domaine que je me suis fixé, que nos agriculteurs pourront lutter encore longtemps si l'écart entre l'indice des prix industriels et celui des

prix agricoles se maintient? Dans ce domaine, vraiment, l'industrie n'a-t-elle pas sous-estimé le débouché certain qu'aurait pu constituer pour elle cet équipement de l'agriculture?

Pour ce qui est des prix du matériel importé, est-il bien rationnel d'homologuer des prix qui comportent une majoration de 51 p. 100 entre le prix rendu port et le prix de livraison? Qui a tiré le bénéfice le plus substantiel de cet équipement? Sans vouloir les dresser l'un contre l'autre, car ils ont besoin l'un de l'autre pour vivre, est-ce l'agriculteur ou l'intermédiaire? Ou bien est-ce encore l'Etat avec ses taxes?

Si j'ai voulu, monsieur le ministre, broser rapidement et peut-être d'une façon un peu trop succincte la situation extrêmement pénible et surtout les perspectives peu encourageantes qui se présentent pour notre agriculture moyenne, c'est que j'ai pensé que cette forme d'exploitation était entièrement entre les mains de l'exploitation familiale. C'est, à mon sens, un problème social en même temps qu'un problème économique; problème social car rien n'est plus sûr et plus stable que cette forme d'exploitation, qui repose sur ce qu'il y a de plus sain dans la société, la famille. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

C'est cette forme d'exploitation, qui évolue peut-être trop lentement aux yeux de certains, qui constitue la pérennité du pays.

N'oubliez pas également — là j'insiste tout spécialement — que ces exploitations familiales se perpétuent par cette jeunesse qui comprend de nombreux éléments courageux et dynamiques, avides de progrès. Pour y maintenir cette jeunesse, il faut lui permettre de suivre l'évolution humaine. Elle ne veut pas continuer dans l'incertitude d'un avenir aussi sombre. Il ne faut à aucun prix lui interdire les moyens d'application du progrès.

Pour conclure, monsieur le ministre, cette courte intervention, pensez-vous qu'il soit possible d'engager une politique de crédits, aux jeunes principalement et à tous nos exploitants familiaux également, pour leur permettre d'achever leur modernisation?

C'est à ce prix qu'on ne verra pas disparaître cette forme d'exploitation.

Je sais que ce problème s'intègre très étroitement dans le vaste problème agricole, mais il mérite une attention toute spéciale, sous l'angle social d'abord, sous l'angle économique ensuite, car il conditionne au premier chef le programme que doit se fixer un pays tel que le nôtre: travailler mieux pour augmenter la productivité, seul facteur de diminution des prix de revient et premier stade du rétablissement de notre économie. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Primet.

**M. Primet.** Mesdames, messieurs, monsieur le ministre, ce trop long débat, qui n'apportera, hélas! rien aux paysans...

**M. Dulin, président de la commission de l'Agriculture.** Merci pour eux!

**M. Primet.** ...est commandé par le mécontentement toujours grandissant de nos populations rurales et par leur mouvement de plus en plus puissant de résistance à la politique du Gouvernement.

Pour l'ensemble des membres du Conseil de la République, à l'exception des communistes, il offre la double occasion, en critiquant la politique gouvernementale, de faire croire aux paysans français qu'ils ne sont pas d'accord avec le Gouvernement qui les accable et, par le procédé de la

question orale avec débat, de donner à notre assemblée plus d'autorité que ne lui en confère la Constitution de la République.

**M. Dulin, président de la commission de l'agriculture.** C'est ce qui vous ennuie.

**M. Primet.** Pour nous, communistes, le seul intérêt de ce débat est de nous permettre de dénoncer la politique du Gouvernement en démontrant aux paysans qu'en dehors des mesures et des réformes que nous préconisons il n'est pas de salut possible pour notre pays.

Les nombreux gouvernements qui se sont succédé depuis deux ans et demi, c'est-à-dire depuis l'éviction des ministres communistes, ont pratiqué la même politique de misère. Aujourd'hui, l'éphémère et titubant gouvernement de M. Bidault continue la même politique et conduit inexorablement et à une cadence accélérée notre pays à la crise, à la faillite, à la catastrophe.

Je veux, messieurs du Gouvernement et de la majorité, dans le bref temps de parole qui m'est imparti, dresser d'abord le bilan désastreux de votre politique, ensuite vous montrer ce que pourrait réaliser, dans une France libérée du joug Marshall, un gouvernement d'union démocratique. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Au moment où les économies paysannes, et surtout celles des petits et moyens paysans, ont disparu à la suite du prélèvement exceptionnel de M. René Mayer, du retrait des billets de cinq mille francs, des augmentations massives d'impôts et des dévaluations successives du franc, nous constatons que, pour les onze premiers mois de l'année 1949, l'indice moyen des prix agricoles est de 1.700 et celui des produits industriels de 2.144; d'où véritable crise de trésorerie dans nos campagnes qui se traduit par une baisse importante des achats. La consommation des engrais, prévue pour 1.500.000 tonnes pour la campagne 1948-1949, est tombée à 917.000 tonnes. Les tracteurs ne trouvent plus preneurs et 25 p. 100 de la production nationale restent en stock.

50 p. 100 des motoculteurs, 55 p. 100 des véhicules agraires, 70 à 80 p. 100 du matériel intérieur de ferme restent invendus.

Les dettes agricoles à court terme, pour la même période, qui étaient évaluées au 1<sup>er</sup> janvier 1949 à 75 milliards de francs sont passées à 120 milliards de francs au 1<sup>er</sup> juillet 1949, ce qui prouve que les petits et moyens paysans, non seulement ne font plus d'économies, mais commencent à s'endetter.

Voilà quelques résultats de votre politique; mais, non contents de cela, vous avez, de la S. F. I. O. à l'extrême droite, pour satisfaire encore une fois aux exigences du plan Marshall (*Nouvelles exclamations*), accepté de supprimer le contingentement des importations et de vous engager dans la voie de la liquidation de notre protection douanière, ce qui prépare l'envahissement du marché français par les produits étrangers, c'est-à-dire la ruine à plus ou moins brève échéance de nos petites et moyennes exploitations et le chômage pour la classe ouvrière.

En effet, à la demande de M. Hoffman, administrateur du plan, le Gouvernement français a accepté, à l'issue de la réunion des dix-huit pays de l'Organisation européenne de coopération économique, deux décisions dont les conséquences sont appelées à être désastreuses pour le pays tout entier.

C'est d'abord la libération de plus de 50 p. 100 des contingents d'importation à partir du 15 décembre et ensuite la création de ce marché régional portant le nom barbare de Fritalux.

A ce sujet, il est bon de signaler que *L'Aube*, organe central du mouvement républicain populaire, est contraint d'avouer que les Américains ont refusé les offres de certains pays européens relatives à la vente aux Etats-Unis de beurre à des prix inférieurs aux prix américains. L'Etat américain serait, en effet, en possession de stocks importants de beurre (50.000 tonnes), et d'œufs (30.000 tonnes) achetés aux producteurs pour empêcher l'effondrement des prix internes.

Dans un avenir rapproché, si les protestations des masses paysannes n'ont pas été assez puissantes pour empêcher la réalisation de l'union douanière, la concurrence des produits agricoles italiens va porter un coup mortel à nos productions méridionales, maraîchères et viticoles.

Mais ce n'est pas tout. Comme les Américains exigent l'inclusion de l'Allemagne occidentale dans cette union douanière, c'est notre industrie qui va en subir le contre-coup avec, comme conséquence, le chômage pour les ouvriers français et la contraction du marché intérieur déjà insuffisant.

Ces désavantages ne pourront être compensés par de prétendues possibilités d'exportation vers l'Allemagne, puisque chacun sait que ce marché est réservé aux exportateurs américains.

En voici les preuves:

Le journal allemand *Die Neue Zeitung* du 22 août 1949 donne, comme chiffres du commerce extérieur de la bizonie pour les sept premiers mois de 1949: importations, 3.592 millions de marks; exportations, 2.065 millions de marks. Sur le total des importations, 1.578 millions sont en provenance des U. S. A. et des autres pays d'Amérique, soit 44 p. 100, et 32 millions seulement viennent de France, soit moins de 1 p. 100 du total. Ces chiffres se passent évidemment de commentaires.

D'ailleurs, nous déclarons, nous, communistes, que le principal débouché pour les paysans français, ce n'est pas l'étranger, mais le marché extérieur français, lequel est capable d'absorber l'essentiel de notre production agricole si, d'une part, celle-ci est bien orientée, et si, d'autre part, une industrie puissante assure à la classe ouvrière un niveau de vie et un pouvoir d'achat convenables.

Il serait d'ailleurs naïf de croire que notre Gouvernement cherche des débouchés, puisque, comme je l'indiquais déjà hier, nos négociateurs ont refusé la rédaction, à Prague, d'un nouveau traité commercial avec la Tchécoslovaquie, marché d'avenir durable pour certains produits saisonniers que son climat continental ne lui permet pas de récolter. Il a refusé l'accord alors que la contre-partie offerte par les Tchèques — l'excellent tracteur Zetor 25 à moteur Diesel — était intéressante pour la France.

Bien entendu le Gouvernement importe des tracteurs américains des Etats-Unis d'Amérique qui refusent, eux, nos produits...

**M. le ministre.** Monsieur Primet, est-ce que l'importation de tracteurs tchèques comportait moins de risques de chômage pour l'industrie française que l'importation de tracteurs américains?

**M. Primet.** Je vous ai dit, monsieur le ministre, quelle était notre position fondamentale: absorption de la consommation agricole française par les Français, et agriculture soutenue par une industrie solide. En ce moment, je parle de votre Gouvernement: quand on lui offre d'importer des produits saisonniers français, il refuse un tracteur qui lui coûte moins cher que le tracteur d'un autre pays, les

U. S. A., mais il accepte les tracteurs de ce dernier pays qui refuse d'accepter ses produits agricoles.

Les importations de produits agricoles faites jusqu'à ce jour dans le cadre du plan Marshall constituent un véritable scandale. C'est ainsi que lorsqu'il s'agissait d'ouvrir les frontières aux vins d'Espagne, d'Italie, du Portugal, de Grèce ou du Chili, les quantités que voulait importer le Gouvernement devaient être limitées à 300.000 hectolitres. Elles ont été, en réalité, de plus d'un million d'hectolitres.

A cette même tribune, il y a deux ou trois semaines à peine, j'ai dénoncé, chiffres officiels à l'appui, le scandale d'importations scandinaves de produits laitiers.

Beaucoup de nos collègues, représentant diverses régions, ont, au cours de ce débat, manifesté des inquiétudes à propos de la libération des contingents. Ces collègues appartenaient à des régions d'élevage bovin, d'autres à des régions d'élevage chevalin.

Nous avons pu, hier, voir dans le *Journal officiel* la liste, publiée dans un avis aux importateurs, des contingents libérés. Nous trouvons seize pages de texte visant une multitude de produits, parmi lesquels: bétail vivant, viande fraîche et congelée, lard, œufs et volailles, fruits et légumes, etc. Et je dirai à M. Pinvidic que les questions et l'inquiétude qu'il manifestait hier étaient justifiées, puisque le Gouvernement va importer des chevaux, des ânes et des animaux des espèces bovine, caprine et ovine.

**M. Pinvidic.** On peut se dispenser d'importer des ânes; il y en a suffisamment. (*Sourires.*)

**M. Primet.** Soyons sérieux!

En matière de comestibles: viande fraîche, abats comestibles, volailles, gibiers, lapin, suif brut, viande salée, crustacés, œufs, fruits, légumes, cuirs et peaux.

Excusez-moi, messieurs Monichon et Restat, de retourner le fer dans la plaie. Je lis également que nous sommes prêts à importer des bois de conifères sciés, ce qui, évidemment, ne permettra pas, comme l'espérait M. Monichon, d'écouler les bois des Landes.

Pour que personne n'ait plus à se faire d'illusion sur les intentions de M. Hoffmann, voici, relevée dans le journal *le Monde*, du 15 décembre, une note qui dit:

« Les représentants des Etats agricoles des Etats-Unis ont demandé qu'une partie du plan Marshall soit obligatoirement affectée à l'achat des produits agricoles excédentaires des Etats-Unis.

« Lorsque l'Europe réussit à pénétrer sur nos marchés, continue M. Hoffmann, certains groupes d'intérêts particuliers aux Etats-Unis, qui n'aiment pas la concurrence, veillent à ce que ces marchandises soient exclues. »

Obligation donc d'importer des Etats-Unis des produits agricoles excédentaires et, d'autre part, refus des Etats-Unis de recevoir des marchandises des autres pays. Voilà ce que MM. Hoffmann et Bidault appellent la « liberté des échanges ».

Telles sont les perspectives économiques actuelles, mais votre néfaste politique agricole a bien d'autres aspects, dans bien d'autres domaines, notamment dans le domaine social: régime des allocations familiales agricoles, qui mécontente les bénéficiaires et les cotisants — ce problème pourrait être résolu, comme je l'indiquerai par la suite, par une réforme démocratique du système actuel des allocations familiales — insuffisance des prêts d'installation aux jeunes paysans; suspension des subventions pour l'amélioration de l'habi-

tat rural; refus de plus en plus systématique d'accorder l'allocation temporaire aux vieux paysans travailleurs; sabotage du statut du fermage et du métayage par une justice de classe; tentative gouvernementale de suppression des tribunaux paritaires; non application de la loi sur le cumul des exploitations.

Voilà comment vous frappez les paysans travailleurs. Quelle est, pendant ce temps, votre attitude à l'égard des sociétés capitalistes ?

M. Bidault, au moment de son investiture, déclarait qu'il fallait s'efforcer de rétablir l'équilibre entre les prix agricoles à la production et les prix industriels, et exercer en même temps une pression sur les prix à la consommation, de manière à préserver le pouvoir d'achat des travailleurs.

J'ai entendu dire, il est vrai, que, pour le moment, même dès le premier conseil de cabinet, on ne connaissait pas le programme du Gouvernement et que l'on discutait au jour le jour sur quelques points sur lesquels d'ailleurs tous étaient en désaccord.

L'objectif à atteindre est celui fixé par M. Bidault lors de son investiture. Mais, en réalité, la politique pratiquée va à l'encontre de cette déclaration, car, pour obtenir ce résultat, il faudrait s'attaquer aux véritables causes de la vie chère dont souffre la classe ouvrière et combler sans retard le décalage qui existe entre les prix industriels et les prix agricoles en arrêtant la spéculation.

Evidemment ce sont nos cultivateurs et les consommateurs qui sont les victimes de cette politique. Dans ce domaine vous n'avez rien fait jusqu'ici que miser sur la division du pays.

Il suffit pour s'en convaincre de prendre les articles de toute votre presse, de *Franc-Tireur* et de tant d'autres journaux, où l'on ne cesse de dresser les ouvriers contre les paysans et les paysans contre les ouvriers. Aux paysans on dit que les responsables de tous leurs maux sont les ouvriers qui réclament des hausses de salaires et qui revendiquent constamment; aux ouvriers, on dit que les responsables de leurs difficultés sont les paysans qui exigent trop de leurs produits.

Le système de la double étiquette, à Paris, est une de ces façons de dresser l'ouvrier parisien contre le paysan. On y voit deux prix: le prix qu'a payé le détaillant parisien au grossiste et le prix qu'il revend. Dans l'esprit de beaucoup, le responsable du prix d'achat indiqué est le paysan; ils ignorent, par exemple, que, le jeudi d'avant Noël, sur le marché de Château-Gontier, nos paysans mayennais avaient du mal à vendre 70 ou 80 francs la livre leurs poulets, alors qu'à Paris, un poulet de deux kilogrammes était vendu 1.000 francs et plus pendant les fêtes de Noël.

C'est ainsi que l'on fait croire aux ouvriers que les responsables de leur malheur sont les paysans. De tels mensonges ne tiendront pas longtemps. Les paysans savent fort bien que les salaires des ouvriers sont bloqués et qu'ils ne sont actuellement qu'au coefficient 12 ou 13 tandis que les prix industriels atteignent le coefficient 21 et, certains d'entre eux, 25 ou même 30.

Pendant ce temps, nous assistons à un effondrement des prix agricoles de vente qui sont, dans la plupart des cas, inférieurs aux prix de revient pour les petits et moyens exploitants. Un exemple: celui du prix de la betterave. La question a été suffisamment débattue pour que je ne m'attarde longuement sur ce problème.

Mais c'est un fait que le seul moyen de le résoudre est d'accorder, grâce à une caisse de péréquation, un prix différentiel de la betterave de façon à rémunérer justement les petits et moyens producteurs qui ont des prix de revient élevés et les gros producteurs qui ont des prix de revient moins élevés.

J'insiste, moi aussi, pour que la plus grande partie de notre production betteravière soit destinée à la fabrication du sucre et non pas de l'alcool. Ici il me faut tout de même poser une question très nette à M. le ministre. Certains ont fait l'éloge et surtout les gros producteurs betteraviers ont fait l'éloge de votre prédécesseur M. Pflimlin, qui est parti, paraît-il, parce qu'il n'avait pu donner satisfaction pour les prix à la grosse production betteravière. Vous le remplacez, c'est donc probablement, tout le monde peut le penser, parce que vous n'êtes pas d'accord sur ce point-là avec M. Pflimlin, et je suis persuadé que tous, ici, nous serons très satisfaits des explications que vous pourrez nous donner à ce sujet.

M. le ministre. Je l'espère très vivement.

M. Primet. Il faut donc s'attaquer aux responsables de la vie chère et rogner sur les bénéfices des sociétés capitalistes qui ont souvent doublé et triplé.

Je vois des sourires, mais il suffit d'examiner ce que nous avons à notre disposition, les bénéfices avoués, car les trusts n'avouent pas tout. Je prendrai seulement trois sociétés qui ont publié dans *La Vie française* les bénéfices qu'elles ont réalisés. La firme Pechiney, 308 millions de bénéfices nets en 1948, 1.250 millions de réserves. La société Saint-Gobain, 301 millions de bénéfices nets, plus 1.550 millions de réserves. Les établissements Gillet, 226 millions de bénéfices nets en 1948 contre 108.452.142 francs en 1947.

M. Rochereau. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Primet. Je vous en prie.

M. Rochereau. Il serait bon, en même temps que vous indiquez les bénéfices qui sont, paraît-il, avoués par les sociétés, que vous précisiez également le montant du chiffre d'affaires à quoi doit toujours se rapporter un bénéfice pour pouvoir être apprécié avec intérêt. D'autre part, la notion de bénéfice est assez élastique, et il faudrait encore la définir. J'essayerai de m'expliquer sur ce point lorsque, au moment de la discussion du budget, nous aurons à parler de la réévaluation des bilans et de l'imposition sur les bénéfices non distribués.

M. Primet. Je pense que vous vous êtes senti visé, monsieur Rochereau, lorsque j'ai parlé des trusts.

M. Rochereau. Certainement pas.

M. Primet. En tout cas, ce que je peux dire, c'est que l'ouvrier qui examine son budget et qui constate que le 24 du mois il n'a plus rien et que son salaire est bloqué, constate avec amertume qu'en même temps certaines sociétés capitalistes camouflent leurs augmentations de bénéfices par simple incorporation des réserves, c'est-à-dire de bénéfices camouflés et baptisés réserves.

Les établissements Michelin portent leur capital de 1.500 millions à 3 milliards; la Standard française des pétroles de 5.584 millions à 11.169 millions; les établissements Citroën de 1.212 millions à 3.050 millions; Kléber-Colombes, de 1.400 millions à 1.750 millions, etc. Toutes ces sociétés ont doublé leur capital et leurs bénéfices. Pendant ce temps-là les salaires des ouvriers restaient bloqués.

Mais il n'y a pas que ces sociétés capitalistes qui soient fautrices de vie chère,

il y a le Gouvernement lui-même, par les taxes et impôts directs sur les produits industriels et alimentaires: 40 francs sur un kilogramme de sucre; 43,50 francs sur un litre d'huile; 15 francs sur un litre de vin; 50 à 55 francs sur un kilogramme de café; 24 francs sur un litre d'essence. Sur les pommes à cidre, par exemple, on fait payer à l'ouvrier ou à l'artisan rural 2.250 francs de taxe d'acquit — ce chiffre varie selon les arrondissements — pour le transport d'une tonne de pommes à cidre; alors que les sociétés industrielles chargées de la fabrication de l'alcool payent 11 francs pour le même acquit, ce qui permet à ces sociétés d'accaparer la totalité des pommes; 4.000 à 5.000 francs de taxe sur une bicyclette de 15.000 francs; 600 francs de taxe sur une paire de chaussures de 3.900 francs. Et vous proposez de créer de nouvelles taxes sur les transports. Mais on s'aperçoit que le Gouvernement a de sérieuses difficultés en ce moment à l'Assemblée pour créer de nouvelles taxes.

En ce qui concerne les impôts vous envisagez une augmentation des impôts agricoles. Cela se sent très nettement dans les circulaires confidentielles et non-confidentielles que la direction générale des impôts envoyait aux directeurs départementaux des contributions directes et du cadastre et où nous relevons une phrase comme celle-ci: « Les demandes — on les appelle évidemment systématiques — présentées par les agriculteurs doivent être conservées à la direction et entassées. » Voilà le compte qu'on veut tenir des réclamations sur les impôts des paysans trop imposés.

On avoue, dans une circulaire très longue, qu'une campagne très violente, qui avait été menée dans le pays auprès des parlementaires par les fédérations des syndicats d'exploitants agricoles conduites par la C. G. A., avait amené des difficultés et que l'on s'était vu dans l'obligation de diminuer les impôts sous la poussée des organisations.

Maintenant que dit-on ? On dit: Nous n'allons pas, la prochaine fois, nous laisser faire; nous ne tiendrons aucun compte des revendications des organisations syndicales paysannes. Que lisons-nous dans les directives, en cas de réclamations ? Ceci: « Les directeurs, après avoir proposé leurs chiffres, prendront purement et simplement note des propositions des agriculteurs et aviseront ceux-ci que la discussion au fond aura lieu devant la commission centrale ». C'est-à-dire que l'on ne veut pas que les commissions départementales participent à l'élaboration des impôts, c'est-à-dire que les commissions départementales sont purement et simplement privées de leurs pouvoirs, et que la commission centrale fera ce qu'elle voudra.

Il était bon que certains de vous connaissent les termes de cette circulaire qui manifeste la volonté du Gouvernement de ne tenir aucun compte des difficultés qu'éprouvent les paysans pour payer leurs impôts.

M. Léger. Les viticulteurs au moins ont eu satisfaction.

M. Primet. Mais au lieu d'accabler les paysans d'impôts nouveaux et de leur refuser des allègements et dégrèvements justifiés, vous vous obstinez à voter des crédits de guerre. Quand nous en parlons, des sourires se dessinent sur tous les visages. Vous n'entendez pas, vous ne voulez pas comprendre l'angoisse de tous les Français quand ils voient s'enfler constamment les crédits militaires et c'est ce que je tenais à dire. (*Interruptions sur plusieurs bancs.*)

**M. Breton.** C'est toujours le même disque que vous nous sortez.

**M. Primet.** Je ne cesserai de le répéter jusqu'à ce qu'enfin vous compreniez, si c'est possible, qu'on ne peut pas sacrifier l'argent des Français pour la guerre.

**M. Abel-Durand.** Cela ne porte plus, monsieur Primet.

**M. Primet.** Vous ne voulez pas faire payer les sociétés capitalistes, vous ne voulez pas faire rentrer les profits illicites des collaborateurs économiques, car il y en a eu qui ont été condamnés à des amendes énormes, mais ces amendes ne sont pas rentrées dans les caisses du Trésor, où elles seraient pourtant utiles, ne serait-ce que pour améliorer le sort des vieux. Monsieur le ministre de l'agriculture, je voudrais bien connaître votre position personnelle sur la rentrée indispensable des profits illicites dans les caisses de l'Etat, ...

**M. Abel-Durand.** Quel rapport cela a-t-il avec l'agriculture ?

**M. Primet.** ... puisque vous avez été choisi comme ministre de l'agriculture par l'ancien président du Conseil national de la résistance.

Cette situation catastrophique de l'agriculture française ne peut que s'aggraver, puisque même ce « pays merveilleux », « le paradis du dollar », qui doit, selon vous, relever notre économie, connaît une crise agricole formidable. Les experts américains eux-mêmes la reconnaissent, puisqu'ils estiment qu'en juin 1949 les prix des denrées agricoles ont baissé de 17 pour 100 par rapport au maximum de janvier 1948.

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, monsieur Primet.

**M. Primet.** Je termine, monsieur le président.

De ce fait, les revenus des farmers ont diminué de 1,3 milliard de dollars, soit 40 p. 100 dans le premier semestre de 1949 par rapport à la période correspondante de 1948. Ces experts américains déclarent que selon les dernières évaluations, en raison de la crise agricole, l'armée des farmers chassés de leur terre atteindra de 4 à 6 millions d'hommes dans les années à venir. Voilà ce que font dans leur propre pays les monopolistes américains, si bien représentés par M. Truman et par M. Marshall.

Mais je ne veux pas me contenter de critiquer cette politique gouvernementale et je voudrais très brièvement, en vous donnant quelques têtes de chapitres, ...

**M. le président.** Monsieur Primet, je vous prie de conclure.

**M. Primet.** ...vous indiquer les solutions que nous préconisons.

Il faut adopter les nombreuses mesures proposées dans tous les domaines par nos collègues de l'Assemblée nationale et qui sont notamment les suivantes. Sur le plan social: réduction des cotisations d'allocations familiales au taux moyen de 1948; abattement de 30 p. 100 pour les petits et moyens exploitants; exonération pour les paysans âgés de plus de soixante-cinq ans et n'employant pas de main-d'œuvre salariée permanente; suppression des allocations familiales aux riches dont les revenus dépassent 500.000 francs. (*Interruptions à droite.*)

Je connais beaucoup de nos collègues qui avouent en conversation privée qu'il est scandaleux qu'un gros industriel multimillionnaire touche des allocations familiales, alors que celles-ci sont destinées à faire vivre les familles modestes.

**M. Dulin, président de la commission de l'agriculture.** Vous les avez votées!

**M. le président.** Concluez, je vous en prie, monsieur Primet.

**M. Primet.** Nous proposons encore: le rétablissement de la subvention de l'Etat, supprimée en 1947, et qui était à l'époque de 6 milliards; la suppression de la taxe sur les vins, suppression qui permettra d'écouler nos produits et de fournir du vin à un prix abordable aux ouvriers; la suppression de la taxe de 12,50 p. 100 sur les engrais, qui favorisera l'augmentation de leur consommation.

Nous demandons que le prix de l'essence agricole soit abaissé; nous demandons également le relèvement indispensable de la subvention destinée à l'habitat rural et celle destinée aux jeunes ménages désirant s'installer, de nombreux projets d'ordre politique et financier déposés par nos collègues sont en instance à l'Assemblée, qui assureraient un redressement certain.

Enfin, et puisqu'il me faut conclure, nous estimons surtout que le budget de l'agriculture est nettement insuffisant, puisque, sur un budget total de 2.300 milliards, les budgets militaires avoués viennent en tête avec près de 20 p. 100, alors que le budget de l'agriculture, y compris les investissements, représente moins de 3 p. 100 du total. Le rapprochement de ces deux chiffres montre mieux que tous les discours que le Gouvernement songe à la guerre, au lieu de songer à l'agriculture et au relèvement de l'économie de notre pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

**M. Gabriel Valay, ministre de l'agriculture.** Mesdames, messieurs, je savais, par où dire, tout l'intérêt que le Conseil de la République attachait aux problèmes ruraux; je savais aussi, depuis longtemps, combien la plupart d'entre vous approchent des populations rurales et sont directement intéressés à leur vie.

Je n'ai donc pas été étonné de la valeur des interventions que j'ai entendues; je tiens à vous dire la reconnaissance du ministre de l'agriculture au Conseil de la République qui a bien voulu le faire bénéficier de la somme de compétences, d'expériences et de réflexions que vous avez accumulés dans cette assemblée sur l'ensemble de problèmes qui intéressent près de la moitié de la population française et, sur le plan économique, non seulement cette fraction rurale, mais l'économie nationale tout entière.

On a abordé des questions très diverses. Vous comprendrez qu'il me soit impossible de les traiter toutes.

Ce que le Conseil de la République attend de moi, c'est plutôt, je pense, sur les différents points qui ont fait l'objet de vos réflexions au cours de ces deux jours, un exposé de directives générales, d'options selon lesquelles j'entends conduire la politique agricole au sein du Gouvernement.

Je pense que le problème essentiel, fondamental, est celui de la production agricole, des moyens mis à sa disposition et des débouchés qui lui sont ouverts.

C'est donc ces points que je traiterai de façon plus précise.

Tout d'abord la politique du Gouvernement est et demeurera une politique d'expansion de la production agricole française.

J'ai été fort heureux d'entendre un grand nombre d'entre vous, notamment M. Longchambon et M. Rochereau, tous deux avec beaucoup d'autorité, affirmer que cette politique d'expansion de la production agricole était pour la France un véritable devoir européen.

C'est également un devoir national. Nous devons développer notre production

agricole pour couvrir au maximum nos besoins et accroître nos exportations.

Nous devons développer notre production agricole pour que notre pays puisse devenir, d'une façon habituelle et massive, exportateur de denrées agricoles de base, exportateur de blé, de viande, de produits laitiers, de vin, de légumes et de fruits, dont, on vous l'a dit avec beaucoup de pertinence, l'ensemble de la population européenne manque actuellement.

Exportateur, non seulement — j'y insiste, car tout le problème est là — non seulement d'excédents occasionnels, mais de denrées produites systématiquement en vue de l'exportation, par conséquent adaptées à tel ou tel marché, adaptées à tel ou tel besoin précis des nations qui nous entourent, ce qui suppose une politique de contrat à long terme, et de la part des producteurs la volonté, le désir et aussi la discipline suffisante pour s'engager à une production déterminée, à des prix fixés. Ceci postule, évidemment, de la part du Gouvernement, et j'y viendrai tout à l'heure, l'obligation de mettre à la disposition de l'agriculture des instruments de production suffisants.

Vous savez que des positions officielles ont déjà été prises sur le plan international. A Washington, l'année dernière, la France s'est posée déjà comme exportatrice de blé.

Je me rappelle le scandale qui s'est produit au moment de cette signature et je me souviens avoir défendu à l'Assemblée cette position, avec quelques difficultés. Ces 90.000 tonnes de blé seront exportées cette année; peut-être pourra-t-on envisager, sous certaines conditions et avec prudence, d'aller au delà même de ces engagements.

Des contrats ont été passés avec l'Angleterre pour des marchés de pores; vous savez que des contrats sont en cours de discussion actuellement avec l'Allemagne pour des exportations de viande, de vin, de légumes et de fruits.

Non seulement il faut augmenter la production agricole pour des fins nationales ou internationales du point de vue économique, mais la développer aussi du point de vue social.

Mesdames, messieurs, plusieurs conseillers avaient indiqué l'intérêt qu'ils portaient au standing de vie de nos populations rurales; il est manifeste, il est certain que seule une politique d'expansion agricole bien conduite, une politique d'équipement rationnellement opérée, permettra à cette masse d'exploitants familiaux, qui constitue la structure profonde et permanente de l'agriculture française, d'élever leur standing de vie, d'arriver à cette vie plus aisée, à ce confort, à cette culture aussi que tous ensemble nous souhaitons.

Je tiens à préciser en cette matière que cette politique d'expansion agricole que souhaite le Gouvernement ne doit pas, au nom de postulats, d'exigences économiques, aboutir à transformer la structure de l'économie rurale française. Nous ne voulons pas, pour autant, que, sous prétexte d'équipement, disparaisse l'exploitation familiale. Il ne faut pas aboutir à une concentration capitaliste ou, sous des formes diverses, à quelque chose qui puisse présager et préfigurer les kolkhozes.

Nous désirons garder les exploitations familiales très bien équipées, économiquement rentables, et nous pensons, finalement, que ce sont elles qui seront le mieux à même de produire au meilleur compte une somme de denrées sans cesse accrue.

On discute et on met souvent en doute les progrès déjà réalisés de nos exportations et de la réduction de nos importations.

Je voudrais, mesdames, messieurs, à titre d'exemple, vous citer deux ou trois chiffres qui me sont apparus dans les statistiques que j'ai eues ces jours-ci sous les yeux, comme particulièrement symptomatiques.

On a beaucoup parlé ici même de la situation des chevaux de trait et de selle. Je dois indiquer au Conseil de la République — j'ai plaisir à le faire — que l'évolution de nos importations et de nos exportations dans ce secteur est la suivante: en 1948, nous avons importé un peu plus de 7.000 têtes; nous en avons importé, en 1949, moins de 500; nous avons exporté en 1948 pas tout à fait 1.000 têtes, 908 me dit-on, nous en avons exporté en 1949, 6.260.

Pour la viande de porc, dont je sais que la baisse actuelle inquiète bon nombre d'entre vous et qui est un de mes principaux soucis, je dois tout de même indiquer que nos importations, qui en 1948, avaient été peu importantes, ont à peu près complètement disparues en 1949 et que, par contre, nos exportations, qui n'atteignaient pas 500 quintaux en 1948, ont été en 1949 de 43.600 quintaux.

Pour la pomme de terre, qui est une production très intéressante pour la France, j'indique que nos importations qui, en 1948, étaient de 750.000 quintaux, ont été abaissées en 1949 à 148.000 quintaux; par contre, nos exportations qui, dans les dix premiers mois de 1948, ne dépassaient pas 100.000 quintaux ont atteint dans les dix premiers mois de 1949 plus de 1 million 500.000 quintaux.

Cette politique d'expansion de la production agricole apparaît de plus en plus nécessaire.

On nous l'a indiquée hier comme un devoir européen.

Le Gouvernement pense qu'elle est une exigence nationale et les chiffres que je viens de vous indiquer à titre d'information prouvent que l'on peut s'orienter dans cette voie sans craindre qu'une surabondance de production trouve l'agriculture française sans débouché. Il y a à cette politique deux conditions essentielles de réussite.

Nous ne réduirons nos importations et nous n'augmenterons nos exportations que si nous pouvons mettre nos prix à la production au niveau des cours mondiaux. Nous ne nous imposerons sur les marchés internationaux que si nous arrivons très rapidement à améliorer la qualité de notre production.

Ces deux conditions essentielles à la réussite de la politique d'expansion de la production agricole me semblent possibles — et telle est l'intention du Gouvernement, qui, je l'espère, sera soutenu par votre assemblée — si l'on veut continuer à pratiquer d'une manière ou de l'autre, selon les denrées, et dans l'esprit que je vais indiquer, la garantie des prix agricoles.

Cette politique a été un des moyens utilisés, pendant la période de grande pénurie, pour faciliter le développement de la production de certaines denrées particulièrement indispensables au ravitaillement.

Elle s'est manifestée de deux façons: sous la forme de cadres de prix très précis pour certains produits tels que le blé et la betterave ou de manière plus élastique mais très limitée également et très concrète sous la forme de coefficient de rattachement au prix du blé. C'était le cas des oléagineux et du riz,

Des difficultés, vous vous en souvenez, sont survenues l'année dernière déjà au moment de la fixation du prix du blé.

Des difficultés plus importantes se sont encore produites au moment de la fixation du prix de la betterave.

C'est à cette occasion que mon collègue et ami M. Pflimlin a donné sa démission.

Les déclarations réitérées de M. le président du conseil me permettent d'affirmer que lorsque je dis que le Gouvernement est décidé à poursuivre la politique de garantie de prix, c'est bien au nom du Gouvernement tout entier que je parle. Il devient de plus en plus manifeste que certaines adaptations s'imposent à cette politique à mesure qu'évolue la conjoncture économique et que se précisent les conditions nouvelles dans le marché des produits agricoles.

La garantie de prix, établie à une époque de pénurie où prédominait justement d'ailleurs le désir d'augmenter le volume de la production, alors que les prix et la qualité n'apparaissent que comme des facteurs secondaires, doit être revue, réexaminée dans une perspective nouvelle. L'accroissement du volume demeurera certes un des facteurs à considérer, mais où le problème des prix et des qualités doit devenir de plus en plus déterminant.

Je voudrais indiquer, au moment où je fais ces déclarations, que cette position n'implique aucune rupture ni même aucun fléchissement de la politique jusqu'ici poursuivie par mon prédécesseur puisque celui-ci, au mois d'août dernier — j'y reviendrai tout à l'heure au moment où je parlerai de façon plus spéciale des oléagineux — a révisé les coefficients de rattachement au blé des oléagineux métropolitains pour la récolte prochaine. Il y a des évidences qui s'imposent à tout le monde et qu'il faut savoir considérer en face.

Pour le blé, il me paraît essentiel de maintenir la garantie des prix selon la formule actuelle; mais je voudrais donner au Conseil la précision suivante: la France, nous a-t-on dit, doit exporter du blé. Il faut donc qu'elle en produise au-delà de ses besoins. Mais pour devenir exportateur de blé il ne suffit pas de produire, chaque année, des excédents importants de blé, de n'importe quel blé, et dans n'importe quelles conditions.

Je voudrais attirer l'attention du Conseil de la République et, au-delà de cette assemblée, celle des producteurs de blé, sur le fait que pour devenir exportateur de blé il faut avoir autant le souci de la qualité que celui de la quantité. Lorsque des meuniers étrangers se portent acquéreurs de blé sur le marché international, ils ne recherchent pas simplement la quantité; ils ont des exigences quant au poids spécifique, au degré d'humidité, à la valeur boulangère. Ils entendent se trouver en présence de lots parfaitement homogènes pendant toute la durée des livraisons. Lorsqu'il y a quelques années, me trouvant en Tunisie, j'ai visité les grands silos de blé de la Manouba, édifiés par les producteurs de blé tunisien, j'ai pu me rendre compte des mille exigences auxquelles les professionnels qui voulaient vraiment s'imposer comme exportateurs de blé étaient obligés de se soumettre.

Je pense, mesdames, messieurs, que, dans le cadre de la garantie des prix actuellement donnée au blé, les facteurs de qualité doivent peut-être prendre une place plus importante que celle qu'ils avaient jusqu'ici et que les notions de poids spécifique et de valeur boulangère pourraient être ultérieurement, malgré les difficultés techniques que la chose pré-

sente, retenues comme éléments du prix du blé.

Pour la betterave, je pense également que la formule actuelle doit être maintenue. La question a pris un caractère particulièrement angoissant cette année du fait de la récolte devant laquelle nous nous trouvons. La production a connu là un véritable désastre, une véritable calamité publique, assimilable à certaines vagues de mildiou sur le vignoble, à certaines invasions de doryphores sur la pomme de terre.

Je vais, ces jours-ci, constituer une commission de fonctionnaires qui sera chargée d'aller dans les régions les plus sinistrées — car il s'agit d'un véritable sinistre — faire une enquête de manière que les départements ministériels soient en quelque sorte officiellement informés de la situation exacte dans laquelle se trouvent cette année les producteurs betteraviers.

Que faire pour y remédier? On a parlé d'une caisse de péréquation. Je suis prêt à rechercher, avec les intéressés, le moyen de l'alimenter.

Il faut surtout aider les betteraviers — et j'y suis tout à fait déterminé — en facilitant grandement l'octroi de crédits, en demandant aux caisses de ne pas exiger un remboursement trop hâtif et même de consentir le renouvellement de ces crédits avec une facilité plus grande qu'auparavant. Il faudra aussi envisager des exonérations d'impôts.

Dans ces deux domaines, je puis assurer les producteurs qu'ils auront, auprès des diverses administrations compétentes, tout mon concours.

Pour l'avenir, je vais faire ici des déclarations qui, peut-être, vont inquiéter certains. Je voudrais les faire avec toute la mesure désirable, en attirant l'attention du Conseil sur le fait que je n'ignore rien de la complexité du problème, ayant eu, bien avant mon accession au ministère, l'occasion de l'étudier.

Quant à l'orientation générale de la production betteravière, il me paraît nécessaire de poser le principe que la culture de la betterave sucrière doit être développée en vue de la production du sucre.

Le sucre est un aliment noble, dont il faut développer la consommation en France et accroître l'exportation dans les territoires de l'Union française. Il faut donc produire de la betterave à sucre, et il convient de déterminer tout d'abord la quantité de sucre qu'il est désirable de produire par rapport aux besoins éventuels; il faut ensuite se rendre compte de l'état actuel de l'équipement de l'industrie sucrière. Cette industrie est-elle en mesure de produire le volume de sucre que l'on aura retenu? Une fois cette industrie sucrière équipée pour traiter la quantité désirable, il faudra développer la production betteravière jusqu'à ce qu'elle puisse fournir à l'industrie sucrière les quantités nécessaires à cette production de sucre. Il est hors de doute, il est incontestable que la garantie des prix doit être conservée dans sa forme actuelle, afin de maintenir la quantité nécessaire de betteraves cultivées sous contrat sucrier.

Vous savez bien, mesdames, messieurs, que se pose alors tout le problème de l'alcool. Je crois qu'à l'heure où nous sommes il est nécessaire de s'élever avec fermeté contre les offensives qui sont menées de façon excessive et qui dépassent leur but contre la production d'alcool. Il faut affirmer que l'alcool est en France le régulateur indispensable d'une série de secteurs traditionnels de la production nationale.

Une série de produits alcooligènes qui sont cultivés pour des fins qui leur sont propres, la betterave pour le sucre, la vigne pour le vin, la pomme pour le cidre, nécessitent ce volant de la distillation pour arriver à une normalisation de ces productions et à une régularisation des cours en cas d'excédents de production.

Cependant, je voudrais — et il me paraît indispensable d'arriver à ce résultat — que nous soyons tous d'accord pour poser en principe que l'on ne doit pas mettre en terre, sous quelque forme que ce soit, une denrée agricole en vue de la production de l'alcool. L'alcool, encore une fois, est indispensable comme régulateur de la production de certaines denrées alcooligènes produites pour d'autres fins, mais il faudrait s'orienter dans le sens suivant : pas de productions agricoles en vue de la distillerie.

Je sais bien que cela pose des problèmes techniques fort importants et difficiles à résoudre du point de vue industriel et que la chose ne pourra pas se faire du jour au lendemain ; je sais bien que cela pose le problème des sucreries et des distilleries combinées, et celui de toutes les distilleries coopératives et des distilleries d'exploitation.

Il y a là, du point de vue industriel, des difficultés considérables à surmonter, si l'on veut s'orienter dans le sens de l'évolution que je viens d'ébaucher et, du point de vue agricole même, il reste pour des régions entières le problème de la tête d'assolement de la production betteravière.

On peut y chercher des solutions, on ne les trouvera pas immédiatement. Je voudrais simplement que le principe que je viens d'indiquer soit retenu, et que ce soit dans ce sens que l'on recherche la solution au problème betteravier.

Par conséquent, garantie de prix intégrale et sans discussion pour la betterave à sucre, recherche de solutions plus souples pour ce qui est de la betterave devant aller à la distillerie, étant entendu que, dans un avenir plus ou moins proche, cette production de betterave pour la distillerie doit être, sous la pression de l'évidence et des faits, de plus en plus réduite.

**M. Dulin, président de la commission de l'agriculture.** Monsieur le ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. le ministre.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Dulin avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Dulin, président de la commission de l'agriculture.** Je m'excuse de vous interrompre, monsieur le ministre, mais je voudrais tout de suite vous préciser que, dans le cadre du plan Monnet concernant la production agricole, le plan betteravier n'a pas été fait seulement pour l'alcool. Il avait surtout pour but de permettre, par les assolements, d'obtenir un rendement supérieur en blé. Par conséquent, lorsqu'on parle de l'alcool et lorsqu'on parle du surplus d'alcool produit par le plan betteravier, lequel a été respecté dans le plan Monnet, il est entendu qu'il ne faut pas limiter le problème à la production d'alcool, mais l'envisager sous l'angle de l'augmentation de la production du blé qui est considérée comme essentielle pour l'exportation.

C'est ce point que je voulais préciser, monsieur le ministre, car il me paraît très important.

**M. le ministre.** Je crois avoir indiqué qu'il y avait des difficultés techniques considérables,

D'autre part, j'estime que l'on ne peut pas indéfiniment développer, sous le couvert ou la protection d'une garantie de prix, la culture de la betterave comme seule tête d'assolement, si une partie très importante de cette production doit aller à la distillerie.

C'est tout le drame de l'extension du plan betteravier qui s'est révélé dans les régions où n'existe aucune industrie sucrière.

La betterave s'est développée dans le centre de la France et dans la vallée du Rhône. On l'a vu naître dans des régions où jamais on ne l'avait cultivée. Il a été absolument impossible — c'était d'ailleurs économiquement inimaginable — de créer des sucreries dans ces régions pour de petites quantités de betteraves ainsi produites en tant que tête d'assolement. Toute cette production dispersée n'a pu trouver d'autre écoulement que la distillerie. C'est de là que vient cette charge accablante que représente actuellement la masse d'alcool qui pèse et qui pèsera davantage encore cette année sur notre budget.

**M. Dulin, président de la commission de l'agriculture.** C'est la condamnation du plan Monnet !

**M. le ministre.** Ce n'est pas la condamnation du plan Monnet, mais son adaptation. Il n'y a pas de plan qui ne doive être adapté, d'année en année, en le confrontant aux résultats auxquels il aboutit.

Je ne pense pas que l'on puisse actuellement continuer à envisager le développement inconsidéré de la betterave à sucre comme tête d'assolement, si l'on constate que, d'année en année, s'accroît, sur le budget national un poids absolument insupportable d'alcool. Il y a là une évidence devant laquelle il faut s'incliner.

**M. Capelle.** Monsieur le ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. le ministre.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Capelle, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Capelle.** Monsieur le ministre, vous savez que, pour le ravitaillement en sucre, il faut de la betterave. Or, l'expérience de cette année vous a prouvé qu'il faut toujours un volant supérieur aux hectares qui sont nécessaires normalement à la production de sucre. Sur les 400.000 hectares de cette année, 85.000 environ étaient destinés à l'alcool, le reste au sucre. Si vous n'aviez pu puiser dans la production de ces 85.000 hectares pour transporter les betteraves en sucrerie, vous auriez manqué de sucre cette année, puisque vous considérez que la distillerie ne doit être qu'un exutoire pour le supplément de la production destinée aux sucreries.

**M. le ministre.** Monsieur le sénateur, je suis extrêmement heureux d'enregistrer de votre part cet accord de principe.

Je répète aux personnes spécialement compétentes en cette matière que j'ai donné cette orientation en pleine connaissance des difficultés techniques en face desquelles on va se trouver. Je ne prétends pas les résoudre brutalement, en quelques semaines, dans le cadre de la campagne actuelle ; mais puisqu'on parle de plan et que ce mot paraît cher à M. le président Dulin... (*Sourires.*)

**M. Dulin, président de la commission de l'agriculture.** Ah ! non !

**M. le ministre.** Je crois qu'il faut faire un plan nouveau de la production betteravière à la lumière des résultats acquis durant les premières années de l'application de ce plan.

**M. Martial Brousse.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?...

**M. le ministre.** Je vous en prie.

**M. Martial Brousse.** Faut-il comprendre

dans ce que vous disiez tout à l'heure qu'il y aura deux prix pour la betterave : un prix pour la betterave de distillerie et un prix pour la betterave à sucre ?

**M. le ministre.** Il m'est impossible de répondre aujourd'hui, de façon pertinente et précise à votre question.

Nous aurons à tenir tous ces temps-ci, pour la préparation du grand débat prévu pour le 20 janvier sur ce problème devant l'Assemblée nationale, des conversations avec des techniciens, des producteurs, des betteraviers, des industriels sucriers, des distillateurs, conversations au cours desquelles nous chercherons précisément les solutions techniques acceptables par les uns et les autres.

Sera-ce dans le sens d'une différenciation des prix ? Sera-ce dans le sens d'une réduction éventuelle des contingents d'alcool ? Je ne le sais pas encore. Je ne puis pas vous le dire, car je ne suis pas seul, et je me garderai de trancher un problème d'une telle importance. C'est en liaison avec tous les intéressés qu'il faut trouver des solutions. Elles ne sont pas encore assez précises pour que je puisse faire à ce sujet quelque déclaration. C'est en tout cas dans le sens des déclarations que je viens de faire que les précisions devront être cherchées.

Pour les oléagineux métropolitains, qui posent à nouveau cette année un grave problème, leur développement a été cherché au début de la campagne du plan d'une façon absolument inconditionnée. Il s'agissait de produire de l'huile métropolitaine, coûte que coûte, à n'importe quel prix et quelle que soit la qualité de ce produit.

Je dois reconnaître que le développement de ce plan n'a pas été inutile puisqu'il a permis à la France d'économiser un nombre considérable de millions de dollars au cours des années que nous venons de passer.

J'ai rappelé tout à l'heure que mon prédécesseur avait pris des dispositions très sévères pour que le plan soit revu. Je pense que les engagements pris en cette matière doivent être maintenus cette année encore. Je pense, par conséquent, qu'il faudrait que d'une manière ou d'une autre soit rétablie la subvention pour le groupement national d'achat des produits oléagineux (G. N. A. P. O.) pour permettre de liquider la campagne d'oléagineux 1949-1950 ; mais j'estime que pour l'avenir il va falloir s'inquiéter désormais du volume de la production, de son prix de revient et de sa qualité ; avec les évolutions nécessaires il nous faudra ne laisser subsister que la culture d'oléagineux en quelque sorte nobles, susceptibles de rivaliser avec les oléagineux extra-métropolitains, quelque sacrifice que cela comporte pour telle ou telle région de France et je pense spécialement à la région méditerranéenne.

Je crois qu'avec toute la prudence et la gradation nécessaires, c'est dans ce sens économiquement sain qu'il faut s'orienter.

Faut-il pour autant faire écrouler, d'un seul coup, tout ce secteur agricole que représente la culture des oléagineux ? Je ne le pense pas. Je pense qu'il faut, au contraire, déterminer, d'une façon précise, une certaine superficie d'oléagineux qu'il convient de maintenir en France et que, dans la limite de cette superficie, la garantie de prix devra, là encore, jouer à plein.

Je voudrais examiner brièvement devant vous la situation très particulière de cette culture nouvelle en France, et qui a pris, en quelques années, une extension considérable, je veux dire le riz.

Le riz a pris, vous le savez, un développement très important dans la basse vallée du Rhône, en Camargue. Il tend, dans ces dernières années, à remonter même dans la vallée du Rhône. Les investissements énormes que nécessite l'établissement des rizières ont obligé le Gouvernement à donner aux riziculteurs des prix de production fort importants, très supérieurs à ceux de la concurrence étrangère. C'était une option à faire. Le Gouvernement l'a faite et je crois qu'il a bien fait. Il est bon, il est intéressant que des régions, jusqu'ici plus ou moins désertes, puissent être mises en valeur avec la production du riz. Une politique d'auto-financement était indispensable pour réaliser le développement de cette production. On l'a permise aux riziculteurs. Il faut s'en féliciter, mais les riziculteurs eux-mêmes reconnaissent aujourd'hui que les rizières établies, quelle que soit l'importance des frais d'entretien qu'elles nécessitent, n'ont pas besoin d'un taux de rentabilité aussi élevé que les rizières à établir et ils acceptent d'envisager une sorte de plan qui, s'étageant sur trois ou quatre ans, leur permettrait progressivement de rejoindre les prix à la production internationaux et, notamment, les prix à la production italiens.

Je pense que ce serait folie, en cette matière aussi, de renoncer brutalement à une garantie de prix qui demeure indispensable. Je crois qu'il est également économiquement impensable de maintenir indéfiniment un prix de culture du riz en France qui soit trop supérieur. Il est actuellement sensiblement le double des prix de la concurrence internationale. C'est donc dans une voie de réductions progressives du prix à la culture qu'il faut nous orienter. Mais pour que ce plan puisse se dérouler avec toutes les garanties désirables, il faut que la garantie de prix pour le riz soit maintenue.

Il est évident que si elle était brutalement, trop hâtivement supprimée, tous les investissements qui ont été faits seraient complètement perdus, ce qui entraînerait la ruine immédiate de cultivateurs qui ont fait preuve d'un grand dynamisme, qui ont montré un goût du risque malheureusement trop peu fréquent en France et qu'il serait particulièrement lamentable de pénaliser.

Voilà, mesdames et messieurs, comment j'estime qu'il faut, aujourd'hui, entendre la politique de garantie des prix agricoles. Je crois pouvoir dire que le Gouvernement est d'accord pour la maintenir dans l'esprit où je viens de la définir.

J'ajoute qu'en dehors de ces garanties de prix très précises portant sur tel ou tel produit déterminé, sous forme de cadres de prix de revient ou de coefficients à rattacher à des prix de garantie, il est également plusieurs manières de défendre les prix agricoles.

C'est encore un moyen de défendre les prix agricoles que cette politique de stockage saisonnier que je m'efforce, après mon prédécesseur, de rendre effectivement réalisable et efficace. Cette politique de stockage et de report saisonnier est particulièrement indispensable pour le lait et pour la viande. Ce sont des productions qui normalement sont excédentaires à certaines périodes de l'année et qui connaissent également à d'autres périodes particulièrement bien définies des moments de pénurie.

Il faut absolument arriver à ce que des stockages soient opérés pendant la période de grande production de manière que ces marchandises ainsi stockées puissent être remises sur le marché au moment de la pénurie.

Il est évident que la production laitière s'est rétablie avec une rapidité que l'on n'avait peut-être pas prévue. Le ravitaillement normal en fait de consommation est assuré à peu près dans toute la France. La production de fromage s'est également accrue dans des proportions considérables. Vous savez, mesdames et messieurs, qu'une difficulté avait récemment surgi avec les fromages de garde. Des accords sont intervenus entre les producteurs, les coopératives, le ministère de l'économie nationale et mon propre département. Nous sommes arrivés à un accord pour permettre la commercialisation de ces fromages à un taux légèrement supérieur à la taxe étant entendu que les prix devront progressivement se rapprocher de cette taxe. Les accords sont actuellement en cours et paraissent se développer dans une atmosphère de loyauté parfaite. Je pense que la prolongation de ces accords permettra d'ici peu, si tout va bien, le retour à la liberté dans ce secteur.

Je crois qu'il ne faut pas faire de cette politique de stabilité une question doctrinale; il ne faut pas que s'opposent à ce sujet les conceptions libérales et les conceptions dirigistes. Nous nous trouvons là en présence d'un état de fait: forte production à certaines périodes, production insuffisante à d'autres périodes. L'intervention du Gouvernement sur le marché, avec toutes les précautions désirables, me paraît absolument indiscutable par tous les observateurs avertis de la réalité économique agricole.

Il en est de même pour la viande. Les plans de congélation doivent être repris. J'espère que cela pourra se faire pour le lait et pour la viande avec plus de facilité que l'année dernière si les textes que j'ai déposés sont acceptés par le Gouvernement et confirmés par les assemblées. Pour la viande en particulier, la nécessité de trouver des débouchés est plus urgente que jamais. Je signale en cette matière — c'est d'ailleurs une déclaration d'ordre général — que très souvent on fait grief au Gouvernement de ne pas ouvrir des débouchés aux produits agricoles, d'être trop lent dans ses négociations, de ne pas obtenir des crédits suffisants.

Nous constatons par exemple, que pour la production du porc, qui traverse une période difficile en matière de prix, des possibilités de vente sont ouvertes vers l'Allemagne et que certaines initiatives ne sont pas prises à cet égard par les exportateurs français.

Le Gouvernement a pour rôle de permettre les exportations, mais ce serait de sa part une intervention trop directe dans l'économie que de prendre leur réalisation en mains.

Une fois mis à même de se défendre et de combattre sur les marchés internationaux, les producteurs doivent eux-mêmes conduire ce combat. Je dois reconnaître que, dans bien des secteurs, les exportateurs français donnent l'impression de ne pas reprendre assez rapidement ce dynamisme qu'ils avaient autrefois et que la longue période du dirigisme étroit et d'autarcie dans laquelle nous avons vécu leur a, dans une certaine mesure, fait perdre.

Je dirai quelques mots maintenant du vin. Le vin est une production très importante dans notre économie agricole. On avait envisagé, à un moment donné, de s'orienter vers la recherche d'un prix de revient. J'ai demandé aux associations viticoles de ne pas suivre cette direction. Nous aurions eu des difficultés à définir un prix de revient national étant donné l'extrême diversité des conditions d'exploitation des vignobles des régions de France.

Au cours de la dernière réunion de la commission supérieure de la viticulture, nous nous sommes ralliés unanimement à une forme de protection du prix du vin qui me paraît beaucoup plus satisfaisante parce que plus souple. Elle a reçu le nom d'« accords Bornave », formule d'accord proposée par ce haut fonctionnaire de l'économie nationale et dont le principe a rallié l'ensemble de la commission supérieure de la viticulture.

Le principe est le suivant: il est fixé chaque année, au début de la campagne, un prix-plancher et un prix-plafond. Le prix-plancher est le prix de détresse pour la viticulture. Lorsqu'il est atteint ou dépassé à la baisse, l'échelonnement prévu par le statut viticole joue et les déblocages sont retenus de manière à éviter la mise sur le marché de trop grandes quantités.

Au contraire, lorsque le prix-plafond est atteint ou dépassé — ce prix étant considéré comme le prix de détresse du consommateur — l'échelonnement peut être réduit et les stockages ralentis. Eventuellement, si la masse mise sur le marché apparaît comme insuffisante, des importations peuvent être, après avis du comité de coordination de la viticulture, envisagées par le Gouvernement.

Il reste, évidemment, à fixer ces prix-plafond et ces prix-plancher. La commission supérieure de la viticulture n'a pas pu aboutir à un accord complet. Mais je pense que les prix finalement fixés par le Gouvernement seront de nature à apaiser les craintes justifiées, et de la production, et de la consommation.

**M. Breton.** Voulez-vous me permettre un mot, monsieur le ministre ?

**M. le ministre.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Breton, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Breton.** Les prix de garantie de prix de revient ne s'étendent-ils pas à la culture du tabac ? Vous n'en avez pas parlé, monsieur le ministre.

**M. le ministre.** En ce qui concerne la culture du tabac qui a toujours fait l'objet de fixations spéciales de prix, je ne pense pas qu'il y ait lieu de modifier ce régime.

**M. Breton.** Est-ce que le prix de revient sera garanti pour le tabac, comme pour les autres cultures ?

**M. le ministre.** Je n'y vois, quant à moi, aucun inconvénient. Je n'ai pas été sollicité pour qu'une modification fût envisagée au régime actuel des plantations de tabac; mais je veux bien, le cas échéant, en examiner la possibilité avec les personnes compétentes.

**M. Breton.** Le Gouvernement a-t-il fixé un prix ? Puisqu'il n'est pas d'accord avec les producteurs, quelles seront les bases de son calcul des prix ?

**M. le ministre.** Si l'accord n'est pas obtenu, il faudra le rechercher et une décision gouvernementale interviendra, exactement comme pour le prix du vin.

**M. Breton.** Quel moyen le Gouvernement emploiera-t-il pour fixer le prix ?

**M. le président.** Je vous en prie, monsieur Breton, je vous rappelle que le débat est organisé; il fallait vous faire inscrire comme orateur dans la discussion générale.

**M. le ministre.** Je pense que pour le prix du tabac il doit en être de même que pour toutes les autres cultures. S'il n'y a pas de garantie rigoureuse pour le prix de revient, comme pour le blé et la betterave, je pense que la fixation de ce prix doit être acquise par des rapports entre le Gouvernement et les organisations professionnelles et il ne doit pas être impossible, je crois, de régler la question du tabac puisqu'on en a réglé d'autres plus difficiles.

**M. Primet.** Monsieur le ministre, permettez-moi de vous interrompre.

**M. le ministre.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Primet, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Primet.** Hier, la commission de l'agriculture de l'Assemblée nationale a adopté, à l'unanimité, une proposition de résolution déposée par le groupe communiste — le rapporteur en a été désigné — demandant au Gouvernement de fixer le prix du tabac, pour la campagne actuelle, au prix précédent, c'est-à-dire sans baisse de prix. **Josef espère** que le Gouvernement tiendra compte de la proposition de résolution qui est l'expression des vœux formulés par les producteurs.

**M. le ministre.** Le Gouvernement tient toujours compte des propositions de résolution de l'Assemblée, mais il n'est, évidemment, pas lié par elle.

Mesdames, messieurs, j'ai essayé de dégager devant vous l'esprit de cette politique agricole d'expansion de la production française, politique qui a pour instrument, à travers le pays, l'ensemble des corps qui dépendent du ministère de l'agriculture. En ce qui concerne spécialement la production agricole, c'est par l'intermédiaire des directions des services agricoles que s'oriente cette expansion. Plusieurs d'entre vous ont manifesté le souci qu'ils avaient de voir ces fonctionnaires, qui jouent un rôle extrêmement important dans la conduite de la politique agricole française, reclassés et placés dans des conditions meilleures qu'autrefois au point de vue de leurs traitements. En effet, certaines injustices, certaines défaveurs, en tout cas, avaient été commises à leur préjudice. Je puis vous annoncer qu'en plein accord avec la fonction publique et mon département des propositions ont été faites au ministère des finances pour que cette disparité soit effacée. Ce n'est plus qu'une affaire de crédits. Je sais que c'est une des plus difficiles, mais le volume des crédits à mobiliser n'est pas tel qu'on ne puisse, me serable-t-il, y parvenir.

J'en viens, mesdames, messieurs, à un problème sur lequel il faut m'étendre un peu, quitte à écarter le restant. C'est celui des accords commerciaux.

Ce problème est certainement le plus important de ceux auquel l'agriculture française doit faire face. En effet, tout ce problème de l'expansion de la politique agricole, que je viens d'essayer d'esquisser devant vous, n'a de sens et de but que si l'on trouve à cette production agricole française accrue des débouchés internationaux.

Le problème se décompose, selon les accords dont il est question, en plusieurs aspects et l'opinion publique a généralement tendance à faire des confusions extrêmement regrettables entre ces différents types d'accords. Je voudrais essayer d'éclairer votre assemblée sur ces questions.

Il y a d'abord le problème de l'union douanière franco-italienne. Je précise, tout d'abord, pour couper court à une série d'interprétations manifestement erronées, qui ne cessent d'être données dans la presse et dont certains d'entre vous se sont faits l'écho, qu'aucune libération d'échanges, qu'aucune réalisation d'importation ou d'exportation n'a été faite jusqu'ici sous le couvert de cette union douanière franco-italienne. Ces accords se réduisent, pour l'instant, à un accord de principe signé entre le Gouvernement français et le gouvernement italien manifestant le désir d'aboutir à plus ou moins longue échéance à une union douanière entre les

deux pays. Des travaux très importants, conduits en commissions spécialisées, ont eu pour but d'analyser les problèmes posés.

Je signale à M. Tucci, qui s'est inquiété de la situation de l'Algérie par rapport à cette union douanière franco-italienne, que la commission de l'agriculture, chargée de l'étude plus spéciale des problèmes agricoles dans le cadre de cette union envisagée, était présidée par un de nos collègues de l'Assemblée nationale, M. Chevalier, lui-même député d'Algérie et qui nous a fait des déclarations tout à fait rassurantes à la commission de l'agriculture.

Le but de cette union douanière franco-italienne n'est d'ailleurs pas tellement de supprimer complètement des droits de douane entre la France et l'Italie que d'harmoniser nos productions et de tendre progressivement à une parité entre nos régimes fiscaux, entre nos régimes sociaux, entre les réglementations imposées à la production, avec pour but ultime des accords qui nous permettraient d'arriver, sur les marchés internationaux qui sont ouverts aux produits similaires que nous produisons, non pas côte à côte, non pas comme concurrents, mais, au contraire, ensemble et comme alliés.

Mesdames, messieurs, tel est le but de cette union douanière franco-italienne qui ne présente, conçue de la sorte, vraiment aucun caractère de gravité pour notre production métropolitaine. Il est, par exemple, évident que si l'on supprimait brutalement les droits de douane entre la France et l'Italie, notre situation viticole se trouverait très défavorisée, puisque la production viticole en France est dominée par le statut viticole, par une réglementation de réduction des plantations, qui n'existe pas en Italie. Si, du fait de cette union douanière, nous arrivions à obtenir que la production viticole italienne soit soumise aux mêmes réglementations que la production française, il y aurait là incontestablement un progrès considérable.

On nous dit toujours qu'il est extrêmement dangereux de conclure des unions douanières avec des économies concurrentes.

Lorsqu'on se trouve en présence d'une économie complémentaire, il n'est besoin que d'accords commerciaux. C'est dans la mesure où l'on a, à côté de soi, des pays d'économie concurrente qu'il est bon de conclure avec eux des traités d'union douanière, avec toutes les précautions que cela comporte.

Un autre secteur de ces accords commerciaux, ce sont les accords de libération des échanges prévus dans le cadre de l'organisation économique de coopération européenne.

En cette matière, à quoi nous sommes-nous engagés ? Nous nous sommes engagés à libérer, avant 1950, 50 p. 100 du volume de nos importations, calculées d'une certaine manière. C'est ici que je vous demande quelque attention. Lorsqu'on parle de ce pourcentage de 50, de 60 ou de 75, on s'imagine facilement que c'est de l'ensemble de nos importations qu'il s'agit. Or, il ne s'agit que du pourcentage d'un montant d'importations parfaitement défini, celles qui furent réalisées en 1948 par le secteur privé. C'est donc un chiffre parfaitement défini qui sert de base à l'application de ce pourcentage.

L'ennui du système des pourcentages est le suivant — il faut bien le préciser : C'est que, s'il s'applique à un montant défini, il s'applique aussi à des produits définis et que l'on ne peut réaliser ce pourcentage qu'avec les produits qui ont fait l'objet d'importations en 1948. Si bien que, pour aboutir à ces pourcentages de

50, 60 ou 75 p. 100, même si ce montant est très réduit, on peut être amené à inclure dans la liste des produits libérés des denrées qui, si elles étaient effectivement libérées, aboutiraient à des importations bien supérieures à ce qu'elles étaient en 1948.

Je n'en veux pour exemple que le vin. Nous avons importé en 1948 une quantité de vin équivalant, je crois, à 300 millions. Nous avons, en 1949 — on nous l'a vivement reproché —, autorisé des importations de vin qui se sont élevées à près d'un million d'hectolitres en quinze jours ou trois semaines, pour un montant de plusieurs milliards de francs. En sorte que si, sous prétexte que le vin a fait l'objet d'importations en 1948, nous étions obligés d'inclure le vin dans la liste des produits libérables, pour aboutir au pourcentage prévu de libération, la chose aurait des conséquences extrêmement graves pour l'agriculture française.

Dans le cadre de l'O. E. C. E., le pourcentage de 50 p. 100 que nous avons accepté ne présente, je puis vous l'affirmer, absolument aucun danger. Aucun des secteurs importants de l'agriculture française ne se trouve menacé.

Je dois dire, d'ailleurs, pour qu'il n'y ait aucune équivoque, qu'à mesure que les contingents sont supprimés les droits de douane sont rétablis et que, de ce fait, une protection constante demeure assurée.

Lorsqu'on a envisagé l'accord dit barbarement « Fritalux », les pays associés dans cet accord plurilatéral ont estimé qu'il fallait dépasser le programme fixé à l'ensemble des nations européennes et ils ont tout de suite demandé que le pourcentage de libération soit fixé à 60, en ce qui les concerne. Nous avons accepté sans restriction ce pourcentage à 60. Aucune menace, là encore, ne pèse sur l'agriculture française. Je puis en donner l'assurance à l'Assemblée et au pays.

Par contre, dans le cadre des accords du « Fritalux », il nous est demandé par les pays du Benelux d'aboutir très rapidement, et ils voudraient que ce soit de façon automatique, à 75 p. 100 de libération. Là se pose un problème extrêmement grave. Pour aboutir à ce 75 p. 100 de libération, nous serions certainement obligés de débloquer des productions essentielles, et nous avons dû, dans les accords qui sont en voie de négociation, prendre une position naturellement assez réservée sur ce plan.

Nous sommes partisans de la libéralisation des échanges. MM. Longchambon et Rochereau l'ont dit : il ne faut pas que l'agriculture française ait peur des marchés internationaux. Elle est en mesure, elle le sera en tout cas rapidement, de les affronter, mais il paraît extrêmement dangereux, d'ailleurs, pour quelque économie agricole que ce soit, que ce soit celle de nos partenaires ou la nôtre, de s'engager sur des données aussi vagues, aussi peu concrètes, aussi peu adaptées que celles de ces pourcentages dont je disais qu'ils se référaient uniquement aux importations de 1948. Nous avons donc demandé que ces 75 p. 100 soient considérés comme un objectif désirable à atteindre, mais qui ne pourrait l'être que si des dispositions parallèles sont prises pour l'harmonisation des économies, des régimes fiscaux, des régimes sociaux et à condition que toute mesure de dumping direct ou indirect ait disparu et que, pour y atteindre, des mesures précises soient prises produit par produit.

Voilà, mesdames, messieurs, sur le plan de ces accords internationaux en vue de la libération des échanges, quelle est la position du Gouvernement.

Nous sommes très désireux, et nous croyons qu'il est utile pour l'agriculture française et pour l'économie française, qu'elle s'oriente dans cette voie de libération des échanges. Nous exigeons par contre que toutes les précautions soient prises pour qu'une libération trop hâtive n'aboutisse pas à l'effondrement de notre économie agricole.

En dehors de ces accords généraux, il y a les accords commerciaux bilatéraux conclus ou en voie de conclusion avec l'Angleterre et avec l'Allemagne. Vous savez que nous cherchons à développer sur l'Angleterre nos exportations de porcs, notamment, et vers l'Allemagne nos exportations de viande, de légumes, de fromages et de vins. Des conversations ont eu lieu à la fin de l'année qui vont être reprises dès le début du mois de janvier. Je pense que, vers l'Allemagne, des ouvertures de crédits importantes pourront nous être accordées et qu'à ce moment-là, il n'y aura plus qu'à laisser libre cours à ce dynamisme, à cet esprit offensif des exportateurs français auxquels je faisais appel tout à l'heure.

Cette politique d'expansion de la production et de la recherche des débouchés internationaux pose tout le problème qu'ont admirablement posé M. Longchambon et d'autres orateurs après lui, celui des prix de revient de l'agriculture française. J'avais moi-même, dans mes notes, une série de chiffres à vous donner; ceux-ci vous ont été donnés, de façon très élogieuse et très pertinente, par M. Longchambon lui-même: prix des engrais, prix du carburant.

Il faut être logique avec soi-même et, si le Gouvernement veut conduire cette politique d'exportation agricole et de conquête des marchés internationaux, il doit placer l'agriculture française dans des conditions similaires à celles où se trouvent les producteurs agricoles des autres pays. Le ministre de l'agriculture a d'ores et déjà déposé devant le conseil des ministres une demande de détaxe des carburants agricoles. Je pense que l'effort devrait également être poursuivi, de façon extrêmement vigoureuse, sur le plan des engrais, qui sont peut-être plus directement encore que l'essence, un élément important de la production.

J'ai ici une série de documents sur l'évolution des prix agricoles et des prix industriels. Je pense pouvoir vous en faire grâce à l'heure tardive où je parle. Je dirai seulement qu'il s'est produit un décalage extrêmement regrettable entre les prix agricoles et les prix industriels au cours des dernières années. Voilà qu'elle est la situation actuelle: en octobre-novembre 1949, les prix industriels de gros s'établissent à l'indice 2144, tandis que les prix agricoles à la production s'établissent provisoirement autour de 1866. Il reste encore, entre ces deux plafonds, un écart de 278 points qu'il faut absolument tendre à réduire. Ce doit être certainement un des objectifs essentiels de la politique économique générale du Gouvernement.

Je voudrais vous parler brièvement, en terminant, mesdames et messieurs — non pas que ce soit le problème le moins important, mais parce que l'on ne peut pas tout dire dans un discours forcément limité par le temps — de l'équipement économique et social de l'agriculture à travers la coopération et la mutualité.

Vous savez toute l'importance prise par la coopération dans ce pays. Elle nous apparaît actuellement comme un instrument indispensable de cette exploitation familiale qu'il s'agit de sauver tout en l'équipant au maximum. Un statut de la

coopération est actuellement déposé devant l'Assemblée nationale. La commission de l'agriculture s'en est saisie et c'est, je crois, M. Tanguy Prigent, ancien ministre de l'agriculture, qui en est le rapporteur. Je ne veux pas empiéter sur les privilèges du Parlement, mais je crois tout de même devoir dire qu'à l'occasion de la discussion de ce statut, la coopération va se trouver en présence de deux options.

Jusqu'ici la coopération agricole s'est bornée à prolonger l'exploitation individuelle et à réaliser, avec des moyens plus modernes, plus puissants, les actes habituels auxquels se livre l'agriculteur isolé. C'est au moins ce critère que nous avons retenu, vous vous en souvenez, au moment de la discussion sur la fiscalité de la coopération pour défendre le privilège fiscal des coopératives.

Il semble que, dans le projet de statut déposé, on s'oriente vers une extension considérable du statut coopératif. Je crains, qu'en s'orientant dans cette voie, on n'aille trop loin et que nous ne nous trouvions finalement contraints d'abandonner dans une large mesure les privilèges fiscaux de la coopération. Plus le circuit coopératif s'étend, plus il déborde sur le circuit normal du commerce et de l'industrie, plus il devient difficile de défendre ses privilèges fiscaux.

La coopération bien comprise aurait avantage, au contraire, à se limiter à son objet propre qui est, comme je l'ai défini tout à l'heure, d'aider le cultivateur à affermir, avec des moyens plus puissants, les gestes habituels du paysan. Dans ce cadre ainsi fixé, la coopération pourrait conserver et défendre avec la plus extrême vigueur ses privilèges fiscaux, amplement légitimes et qu'il est très facile de soutenir devant l'opinion publique et même devant les prétentions des finances.

Il y a donc dans le statut de la coopération cette première option: ou bien la coopération veut tout absorber et alors elle se trouve découverte au point de vue fiscal et indéfendable, ou bien elle consent à se spécialiser d'une manière très nette et alors on pourra continuer de la couvrir au point de vue fiscal.

Il y a une deuxième option qui concerne la structure interne de la coopération. Dans l'esprit de ses initiateurs, la coopérative avait essentiellement pour but de grouper, dans un territoire restreint communal, cantonal, au maximum, un certain nombre d'exploitants, et de leur faire prendre en charge d'une façon très directe un ensemble de problèmes communs les intéressant.

Les conseils d'administration de ces coopératives constituaient ainsi une admirable pépinière, une école de formation d'élites agricoles.

Une autre conception s'est fait jour qui tend à constituer des coopératives fort étendues groupant des dizaines de milliers d'adhérents.

C'est ce qu'on a appelé le gigantisme de la coopération. Je pense qu'à l'occasion de ce statut, il faudra également trancher ce problème. La coopération veut-elle aller délibérément à cette forme de gigantisme qui risque de la transformer, en quelque sorte, en un genre de trust agricole? Ou bien veut-elle, au contraire, retrouver l'esprit de ses origines? C'est, à mon avis, dans ce sens qu'on a le plus de chances de répondre à sa mission profonde. J'espère que les coopérateurs, aidés par le Parlement, s'orienteront dans cette voie, en prenant, là aussi, toutes les précautions qui conviennent étant donné les réalisations acquises et les réalisations en cours.

Une option est à prendre. J'espère qu'elle le sera dans le sens que je viens de définir.

Restent la mutualité et tout le problème de la sécurité sociale agricole. Mesdames, messieurs, je n'ai plus le temps d'aborder tout le problème de la sécurité sociale.

Dans mon esprit, il n'y aura de sécurité sociale possible dans ce pays, pour l'agriculture, que si, de plus en plus, on revient aux formes mutualistes. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je pense que, pour aboutir à ce résultat, la mutualité doit avoir une très large indépendance. Vous savez que nous avons rendu la liberté d'élection des conseils d'administration de la mutualité sociale. Ces élections sont en cours. D'ici quelques mois, les nouveaux conseils d'administration des organismes de sécurité sociale seront en place. A ce moment, il leur appartiendra de discuter avec les pouvoirs publics le nouveau statut de la mutualité agricole et les modalités de la réalisation de la sécurité sociale en agriculture.

Le Gouvernement devra avoir le souci de maintenir à cette organisation une légitime indépendance. Elle devra comprendre que, chargée d'un secteur très important, ayant à manier des sommes considérables atteignant des centaines de milliards, il lui faut se soumettre à un contrôle légitime indispensable de l'Etat, à un contrôle acceptable s'il n'est pas trop étroit.

C'est dans cette voie qu'il faut chercher la solution du problème de la sécurité agricole. Les charges sociales de l'agriculture vont croissant; cette année, les charges directes de l'agriculture vont dépasser 50 milliards.

Le budget annexe des allocations familiales n'est pas encore déposé. En fin d'année, a été déposé par le Gouvernement un projet de loi régissant le problème de l'allocation temporaire aux vieux travailleurs agricoles et posant celui de l'assurance-vieillesse. Des organismes ont été créés. J'ai accepté — je le déclare formellement — que les frais de l'assurance-vieillesse soient couverts par les cotisations ou par des impositions additionnelles à l'impôt foncier supportées par la profession agricole. Il m'a semblé qu'on ne pouvait pas refuser cette couverture des charges d'assurances par des cotisations professionnelles pour l'agriculture, alors que tous les autres secteurs les couvrent de cette manière.

En compensation, je voudrais obtenir que, dans le budget annexe, soient prévus cette année, au titre des dépenses des prestations familiales pour les salariés, 1,5 650 et les 1.000 francs dont ils sont indûment privés, ce qui aggrave la disparité avec le régime général.

Je voudrais également que, dans ce même budget annexe de 1950, soit amorcé au moins un pas vers la parité entre salariés et exploitants, par le relèvement du taux du salaire moyen servant de base au calcul des prestations familiales pour les exploitants, entre 6.250 et 8.000 francs. Je sais que ce chiffre est très loin des desiderata des exploitants agricoles, mais il faut être sages, il faut savoir ce que l'on peut obtenir. J'ai demandé que ces deux avantages soient assurés dans le budget annexe sans augmentation de cotisation pour cette année. Le problème du financement demeure entier, car il est au moins autant parlementaire que gouvernemental, et j'espère, mesdames et messieurs, que vous m'aideriez à le résoudre.

Telles sont les grandes lignes de la politique agricole que j'entends suivre et avec laquelle je crois pouvoir dire que le Gouvernement actuel est d'accord. Vous voyez que les oppositions brutales que l'on paraissait discerner entre la politique de

mon prédécesseur et ami, M. Pflimlin, et la mienne, ne sont ni violentes, ni finalement réelles. Elles prêtent évidemment à quelque ironie facile. Je ne crois pas qu'entre ce que je viens de vous dire et ce qu'a pu vous dire pendant deux ans, avec une éloquence bien supérieure à la mienne, mon prédécesseur, qui que ce soit puisse trouver la moindre contradiction.

Lorsque j'ai affirmé que la politique agricole définie par M. Pflimlin continuerait à travers moi-même, je crois avoir parlé avec une absolue sincérité, et je ne pense pas que les associations agricoles, que je connais bien, avec les dirigeants desquelles je suis depuis longtemps en relations, puissent avoir finalement, en cette matière, le moindre doute.

J'espère donc que la politique d'expansion de l'économie agricole française pourra se poursuivre, avec cette adaptation incessante que la mouvance des problèmes économiques rend indispensable, qu'elle pourra se poursuivre pour le plus grand bien de la population agricole française, pour le plus grand bien de notre économie nationale et pour apporter la contribution de la France à cet équilibre de l'économie générale de l'Europe occidentale qui est, vous le savez, une condition de notre salut national.

Nous ne nous sauverons pas sans l'Europe, nous ne nous sauverons pas en dehors de l'Europe. Il faut donc faire l'Europe en y apportant notre contribution. La contribution de l'agriculture française peut être déterminante, je vous demande, mesdames, messieurs, de m'aider à apporter cette contribution à l'Europe. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

**M. le président.** En conclusion de ce débat, j'ai été saisi de la proposition de résolution suivante, présentée par MM. Dulin, Brousse, Capelle et les membres de la commission de l'agriculture :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à élaborer et à mettre rapidement en œuvre un programme de politique agricole s'inspirant des directives suivantes :

« 1<sup>o</sup> Accélérer l'évolution technique de l'agriculture, condition indispensable d'une politique de libération des échanges :

« a) Par une politique hardie d'équipement et de modernisation, notamment par la création d'un fonds d'équipement rural autonome, par l'institution de programmes pluriannuels et par l'application immédiate des dispositions du dernier alinéa de l'article 4 de la loi n<sup>o</sup> 49-310 du 8 mars 1949 permettant le report des crédits ;

« b) Par la mise à la disposition de la caisse nationale de crédit agricole de fonds suffisants pour l'octroi de prêts sociaux destinés à l'amélioration de l'habitat rural, à l'installation des jeunes à la terre et à l'accès à la petite propriété ;

« c) Pour l'intensification de la recherche agronomique et la propagande en vue de la vulgarisation des techniques modernes, en particulier par le rétablissement de la direction de l'enseignement au ministère de l'agriculture et le développement de l'enseignement post-scolaire agricole.

« 2<sup>o</sup> Poursuivre une politique de soutien des prix agricoles conforme au programme d'expansion et d'orientation de la production, notamment par l'organisation du stockage et de son financement, par le maintien du système de garanties pour les productions essentielles et par la recherche intensive des débouchés extérieurs.

« 3<sup>o</sup> Garantir l'indépendance de la mutualité agricole par le vote de son statut.

« 4<sup>o</sup> Prendre toutes dispositions en vue du développement et de l'organisation de la coopération agricole, singulièrement par le vote de son statut. »

**M. Dulin, président de la commission de l'agriculture.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Dulin.

**M. Dulin, président de la commission de l'agriculture.** A l'heure tardive où finit ce débat, je n'ai pas l'intention de répondre à M. le ministre de l'agriculture, mais je voudrais, toutefois, le remercier, ainsi que M. le sous-secrétaire d'Etat, de la bonne volonté dont ils ont fait preuve au cours de cette importante discussion.

Je ne pense pas, quant à moi, que la politique agricole du Gouvernement ait été exposée. C'est ainsi qu'en ce qui concerne la garantie de prix dont nous avons parlé dans notre résolution, on nous a dit, avec beaucoup de souplesse et de subtilité, qu'elle serait ou ne serait pas appliquée — selon les circonstances économiques de l'heure, a déclaré M. le ministre de l'agriculture. C'est dire que les producteurs agricoles ne peuvent se satisfaire d'une telle réponse.

On ne nous a pas répondu en ce qui concerne la betterave. Pour ce produit, il était paraît-il, question de reviser les prix. Monsieur le ministre, étant moi-même d'une région de producteurs de betteraves, je voudrais vous donner le compte que j'ai fait cette semaine chez moi. L'année dernière, pour une quantité plantée de betteraves, nous avons touché exactement 495.000 francs. Cette année, pour la même quantité — j'appartiens à un département d'assolement dans nos régions — nous allons encaisser exactement 180.000 francs, pour la raison que le rendement a été de 23 tonnes à l'hectare et la densité de 6,5. C'est vous dire la catastrophe que cela représente pour un petit producteur de betteraves.

Vous nous avez dit que vous alliez constituer une commission de fonctionnaires qui va se rendre dans les régions betteravières sinistrées. Nous voudrions bien que les planteurs y soient associés et qu'ils puissent renseigner les fonctionnaires.

**M. le ministre.** Ils y seront associés, naturellement, monsieur le président.

**M. Dulin, président de la commission de l'agriculture.** Nous demandons au Gouvernement de revoir de très près cette question, car elle conditionne toute la production agricole et notamment la production du blé.

En ce qui concerne le vin, vous nous avez dit que le prix social est assez difficile à établir. Mon ami Claparède vous en a parlé hier. Vous proposez maintenant deux prix, un prix maximum et un prix minimum. Je crois être d'accord avec la majorité des viticulteurs en disant qu'il y a un prix moyen qui pourrait constituer ce prix social, car les viticulteurs n'ont nullement le désir de vendre au prix maximum, contrairement à ce que l'on voudrait faire croire.

En ce qui concerne la politique de soutien des prix qui est également l'objet de notre projet de résolution ; déjà l'an dernier, pour les produits laitiers — et nous n'en serions pas où nous en sommes si on nous avait suivis — nous avions préconisé avec la liberté totale le stockage des beurres. Nous vous demandons à nouveau ce stockage des produits laitiers, à l'heure où il faudra le faire de façon à stabiliser les prix.

Nous demandons également la congélation en ce qui concerne la viande. Il y a une société de congélation, mais pendant dix mois cette société n'a pu fonctionner,

les crédits de financement n'ayant pas été mis à sa disposition. Je crois que c'est par ces moyens que nous pourrions établir une stabilité réelle des prix agricoles.

Enfin, vous avez parlé également de l'évolution des prix industriels et des prix agricoles. Notre ami M. Longchambon a indiqué comment dans les autres pays les engrais, en particulier, étaient beaucoup moins chers, ainsi que les carburants. Mais vous n'avez pas dit comment le Gouvernement entendait tenir les engagements qu'il avait pris au moment où les producteurs de blé avaient accepté une diminution du prix du blé pour abaisser les prix industriels. C'est là une question extrêmement importante.

**M. le ministre.** Des abattements ont été faits déjà en cette matière bien avant que je n'arrive au ministère.

**M. Dulin, président de la commission de l'agriculture.** Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette précision parce que je vais rappeler un fait qui va intéresser l'Assemblée.

En ce qui concerne les engrais azotés, il a été versé par les producteurs français à la caisse de péréquation une somme de 235 francs par quintal d'engrais azotés, pour combler la différence avec le prix des engrais d'importation, qui était plus élevé. Aujourd'hui les engrais d'importation sont à égalité de prix avec les engrais azotés français. Je me suis renseigné à l'effet de savoir pourquoi les engrais azotés français n'avaient pas été diminués du montant de cette sorte de péréquation de 235 francs, et j'ai alors appris une chose incroyable, c'est que ces 235 francs seraient reversés en fin d'année aux producteurs français d'engrais pour leur permettre d'être remboursés des 3 p. 100 de baisse accordés il y a quelque temps à l'agriculture.

Enfin, tout à l'heure, j'ai été très surpris par l'offensive qui a été menée contre la coopération agricole. (*Nombreuses dénégations.*)

**M. le ministre.** Monsieur le président, vous allez un peu loin.

**M. Dulin, président de la commission de l'agriculture.** Nous restons fidèles, nous, à la coopération agricole. Nous sommes contre les trusts et contre les fausses coopératives. La proposition de loi du statut de la coopération agricole que j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de cette assemblée, au nom de la fédération nationale de la coopération agricole, ne comporte pas d'exagération, mais seulement le prolongement, par la coopération, de l'exploitation agricole. Je suis, moi aussi, contre les grandes coopératives non contrôlées. J'ai toujours préconisé les coopératives communales, cantonales et départementales.

Certaines grandes coopératives à cadre national forment, en effet, quelquefois un véritable trust. C'est cela que nous ne voulons pas non plus, car c'est un intermédiaire supplémentaire que les agriculteurs ne veulent pas.

C'est pour cette raison que nous estimons que l'Assemblée nationale a fait une véritable brèche au régime fiscal de la coopération agricole ; qui ne jouit d'aucun privilège. Je le dis souvent aux commerçants, le jour où on osera imposer les agriculteurs, comme les commerçants, pour la vente de leurs produits, il faudra, à ce moment-là, imposer les coopératives, mais jusque-là la coopérative doit être considérée comme le prolongement naturel de l'exploitation agricole.

Pour la mutualité agricole, je vous remercie, monsieur le ministre, de vos déclarations. Nous voulons l'indépendance de la mutualité agricole, nous l'avons soutenu à différentes reprises, mais nous

voulons qu'on mette les paroles en application par des actes. Nous ne voudrions pas, par exemple, qu'un projet de loi, qui a été déposé il n'y a pas très longtemps, permette l'étatisation pratique de la mutualité agricole. C'est pour cela, monsieur le ministre, que nous vous remercions très sincèrement de vos déclarations extrêmement nettes et précises. Nous pensons qu'elles entreront bientôt en application.

**M. le ministre.** N'oubliez pas que j'ai dit aussi, monsieur le président, que la mutualité devrait se soumettre, en échange, à tous les contrôles désirables.

*Voix nombreuses.* Renvoi! Renvoi!

**M. le président.** J'entends demander le renvoi.

Je tiens à préciser que nous discutons en ce moment la proposition de résolution qui est déposée par la commission de l'agriculture. Sur ce texte, je suis saisi de trois amendements.

La question se pose de savoir si le Conseil de la République veut épuiser cette discussion maintenant ou reporter le débat à plus tard.

**M. Dulin, président de la commission de l'agriculture.** L'ordre du jour de cet après-midi étant fixé, le projet de résolution dont nous discutons ne pourrait s'inscrire qu'à la fin de l'ordre du jour.

**M. le président.** En effet, l'ordre du jour de la deuxième séance publique a été fixé et il ne peut être modifié.

**M. Dulin, président de la commission de l'agriculture.** C'est pour cela que je demande au Conseil de terminer cette discussion. Nous en avons pour cinq minutes. *(Exclamations sur divers bancs.)*

**M. le président.** Je consulte le Conseil sur le point de savoir s'il est d'avis de poursuivre ce débat sans interruption.

*(Le Conseil se prononce pour la continuation du débat.)*

**M. le président.** En conséquence je vais appeler le Conseil à se prononcer sur la proposition de résolution dont j'ai donné lecture.

Sur ce texte je suis saisi de trois amendements.

Un premier amendement, présenté par MM. Primet, David et les membres du groupe communiste et apparentés propose, au début de l'alinéa 1<sup>er</sup>, après les mots: « Accélérer l'évolution technique de l'agriculture, condition indispensable d'une politique de libération des échanges », d'ajouter les mots:

« En passant des accords commerciaux avec tous les pays sans exception ».

La parole est à M. Primet.

**M. Primet.** Je ne veux pas développer mon amendement. Il est la conséquence des déclarations que j'ai faites dans la discussion générale. Je pense que l'on peut passer immédiatement au vote. *(Très bien!)*

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Dulin, président de la commission de l'agriculture.** La commission n'a pas délibéré sur cet amendement et elle s'en rapporte à l'assemblée.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je consulte le Conseil de la République sur l'amendement déposé par M. Primet. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Les autres amendements tendant à compléter le texte proposé par la commission de l'agriculture, s'il n'y a pas d'autre observation je mets d'abord ce texte aux voix.

*(Ce texte est adopté.)*

**M. le président.** Par voie d'amendement, MM. Primet, David et les membres du

groupe communiste et apparentés proposent de compléter la proposition de résolution par les alinéas suivants:

« 5° Réduire l'écart entre les prix des produits industriels et les prix des produits agricoles;

« 6° Réduire la marge entre les prix des produits agricoles à la production et les prix à la consommation;

« 7° Réduire les crédits militaires, imposer les sociétés capitalistes, faire entrer dans les caisses de l'Etat les amendes pour profits illicites pour assurer le financement des propositions qui précèdent. »

La parole est à M. Primet pour soutenir son amendement.

**M. Primet.** Je demande que cet amendement soit voté par division, paragraphe par paragraphe, car je pense que nos collègues peuvent accepter au moins certains paragraphes.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. le président de la commission.** La commission ne voit pas d'inconvénient à cette procédure.

**M. le président.** Je vais mettre aux voix le premier alinéa de l'amendement de M. Primet.

Quel est l'avis de la commission ?

**M. le président de la commission.** La commission ne voit pas d'inconvénient à l'adoption de ce texte.

**M. Denvers.** Dans le sens de la baisse des produits industriels, je suppose.

**M. le président de la commission.** C'est cela.

**M. le président.** Je mets aux voix le premier alinéa de l'amendement de M. Primet. *(Ce texte est adopté.)*

**M. le président.** Sur le deuxième alinéa de l'amendement, quel est l'avis de la commission ?

**M. le président de la commission.** Elle l'accepte, dans le sens de la baisse des prix à la consommation.

**M. le président.** Je mets aux voix le deuxième alinéa de l'amendement. *(Ce texte est adopté.)*

**M. le président.** Je vais consulter le Conseil sur le troisième paragraphe de l'amendement. Quel est l'avis de la commission ?

**M. le président de la commission.** La commission repousse ce paragraphe.

**M. Primet.** J'estime qu'il faut subdiviser le paragraphe et le voter par membres de phrase, car il comporte trois parties.

**M. le président.** La division est de droit. Je consulte le Conseil sur la première phrase: « Réduire les crédits militaires ». *(Ce texte n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix le deuxième membre de phrase, ainsi rédigé: « Imposer les sociétés capitalistes ». *(Ce texte n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je vais mettre aux voix le troisième membre de phrase, ainsi rédigé: « Faire entrer dans les caisses de l'Etat les amendes pour profits illicites pour assurer le financement des propositions qui précèdent ».

Ce membre de phrase est-il maintenu ?...

**M. Primet.** Je le maintiens et je voudrais connaître l'avis de la commission et du Gouvernement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. le président de la commission.** Cet amendement n'a aucun rapport avec le débat. Des questions orales ont été posées. Je n'ai pas d'avis à donner au nom de la commission, puisque celle-ci n'en a pas délibéré, mais, personnellement, je le repousse purement et simplement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre.** Le Gouvernement n'a pas à intervenir sur le texte même de cette proposition de résolution, mais il va sans dire que je ne puis qu'affirmer son désir de laisser se poursuivre la justice et, par conséquent, le paiement des sommes dues.

**M. le président.** Avant de mettre aux voix le dernier alinéa de cet amendement, je donne la parole à M. Pinton, pour explication de vote.

**M. Pinton.** Je m'excuse, mes chers collègues, mais je pense que l'Assemblée, en acceptant cette division qui lui a été imposée, se prête à une opération purement politique.

On nous dit que, pour assurer le financement des propositions qui précèdent, il faut faire rentrer dans les caisses de l'Etat les amendes pour profits illicites. Je dis que, légalement, ces amendes ont dû rentrer ou doivent rentrer, sans qu'intervienne une proposition de résolution.

La demande qui nous est faite n'a aucun rapport avec l'agriculture.

On veut, par une voie détournée, tout simplement chercher à déconsidérer la majorité de cette Assemblée. Nous devons nous y refuser. *(Applaudissements.)*

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le dernier alinéa de l'amendement présenté par M. Primet.

*(Ce texte n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Les deux premiers paragraphes de l'amendement de M. Primet ayant été adoptés deviennent donc les paragraphes 3 et 6 de la résolution.

Je suis saisi d'un nouvel amendement par MM. Monichon, Durand et Brettes, qui deviendrait dans le texte le 7°. Il est ainsi conçu:

« Compléter la proposition de résolution par un nouvel alinéa ainsi conçu:

« 5° Prendre toutes mesures nécessaires à atténuer les conséquences de la catastrophe qui a frappé le domaine forestier gascon en août 1949 et à résoudre d'urgence les problèmes qu'elle pose. »

La parole est à M. Monichon.

**M. Monichon.** Mes chers collègues, si j'ai présenté cet amendement, c'est parce que depuis quinze jours la discussion sur la proposition de résolution relative aux sinistres de la forêt de Gascogne a été retardée pour des raisons dont je ne méconnaissais, certes, pas la valeur...

**M. le président.** Permettez: ces questions figurent à l'ordre du jour de la deuxième séance publique d'aujourd'hui.

**M. Monichon.** ... Je me permets de vous faire remarquer qu'elles ont déjà été à l'ordre du jour de séances précédentes, mais qu'elles ne sont pas venues en discussion.

C'est la raison pour laquelle, craignant que des questions plus urgentes ne nous obligent à modifier l'ordre du jour, je serais peiné et les populations des Landes et du plateau gascon seraient également désolées de voir...

**M. le président.** Je voudrais préciser qu'à l'ordre du jour d'aujourd'hui, outre la question des pouvoirs publics, figurent une élection et ensuite, immédiatement après, votre projet de résolution. Il n'y a donc pas de raisons pour que cette fois-ci ces deux questions concernant les Landes ne viennent pas en discussion devant le Conseil.

**M. Monichon.** Mais il y a des précédents; et il serait regrettable pour les populations, qui ont souffert dans leurs biens et dans leur chair et pour les autres que nous devons préserver demain des mêmes catastrophes, que dans la conclusion de l'important débat sur la politique agricole, dans lequel s'intègre le plateau gascon,

le Conseil de la République n'exprimât pas à nos populations les sentiments de sollicitude qui leur sont dus en raison des maux qui les ont frappés.

Je demande, en conséquence, au Conseil de la République de bien vouloir adopter mon amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. le président de la commission.** La commission accepte l'amendement.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix l'amendement présenté par M. Monichon et accepté par la commission de l'agriculture.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Cet alinéa devient donc le 7<sup>e</sup> paragraphe de la résolution.

Je vais mettre aux voix l'ensemble de la résolution ainsi amendée.

**M. Le Léanec.** Je demande la parole pour expliquer mon vote.

**M. le président.** La parole est à M. Le Léanec.

**M. Le Léanec.** Mesdames, messieurs, je voterai la motion présentée par M. le président et la commission de l'agriculture, modifiée un peu par les amendements qui viennent d'être adoptés.

Mais je le ferai avec la pensée qu'il ne suffit pas simplement que le ministre de l'agriculture soit favorable au programme porté dans cette motion, pour que je sois satisfait. Il faut que le Gouvernement tout entier accepte de donner à sa politique l'orientation indispensable à la réalisation de nos vœux. Je suis obligé de dire que je n'ai pas trouvé jusqu'ici, dans les déclarations, ni dans l'action du Gouvernement, je dirai même ni dans celle des gouvernements précédents, le souci suffisamment affirmé d'une politique générale conforme au développement souhaitable de la vie de l'agriculture française.

Dans ces conditions, quelle que soit la bonne volonté du ministre de l'agriculture et quels que soient les désirs exprimés par les assemblées parlementaires, toute cette bonne volonté et tous ces désirs seront vains s'il n'y a pas au sein du Gouvernement une volonté unanime, sans réticence, pour censurer une politique continue afin que l'on puisse renverser tous les obstacles qui s'élèvent contre la réalisation des légitimes revendications de l'agriculture et, par là même, contre la réalisation d'une nouvelle prospérité française.

Telle est l'explication de vote que je voulais formuler. *(Applaudissements sur plusieurs bancs.)*

**M. Delorme.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Delorme, pour expliquer son vote.

**M. Delorme.** Je voudrais, au nom du centre républicain d'action rurale et sociale,

fixer notre position avant le vote qui doit clôturer ce débat de politique agricole.

Sans aucun doute, nous voterons la motion, car nous estimons qu'elle pose le problème, mais elle ne le résout point.

Nous remercions M. le ministre de l'agriculture des déclarations qu'il a bien voulu faire; nous ne doutons pas de sa bonne volonté, mais l'expérience nous a appris qu'il ne suffit pas d'un débat, si éclairé, si étoffé soit-il, terminé par une déclaration ministérielle, pour nous permettre d'avoir la grande politique agricole que nous souhaitons.

Dans notre esprit, c'est donc dans une position de défense vigilante et avec le sentiment certain de nous préparer à des luttes nouvelles que nous voterons cette motion.

**M. le président.** La parole est à M. Primet, pour expliquer son vote.

**M. Primet.** Le groupe communiste votera ce vœu mais il fait remarquer encore une fois qu'il restera inopérant parce que la majorité de l'Assemblée a refusé de voter nos amendements qui auraient permis d'en financer les différents chapitres.

**M. Mathieu.** Au nom du groupe P. R. L., qui votera la résolution, je tiens à faire encore quelques ultimes observations.

Au cours de ce long débat où bien des points de vue ont été évoqués, il me semble que l'on n'a pas assez rappelé le marasme dans lequel se trouvait l'agriculture française, il y a quinze ou vingt ans, alors que la reconstitution d'après la guerre 1914-1918 finie, la surproduction à l'intérieur du marché français s'est manifestée et que l'on dénaturait le blé au bleu de méthylène.

Il me semble que la recherche d'une politique agricole cohérente, sur laquelle il faut bien dire que le Gouvernement ne paraît pas avoir d'idées bien précises, nécessite une vue d'ensemble.

M. Longchambon nous a exposé une doctrine fort intéressante sur l'avenir de l'agriculture française dans le cadre européen. M. Rochereau nous a montré que la libéralisation des échanges était, à une échéance plus ou moins grande, inéluctable sous peine de régression économique.

Mais comme tous les Français et même comme tous les Européens de l'Ouest sont solidaires, aucun secteur de la population ne peut espérer se sauver sur les ruines d'un autre secteur.

Or, le secteur agricole, réservoir magnifique de potentiel humain et familial, est, par nature même, long à s'adapter et doit tenir compte étroitement du cadre annuel de sa production et des difficultés que présente tout changement dans ces buts et son mode d'exploitation.

Il est donc de toute nécessité d'amortir les coups durs que provoquerait nécessai-

rement une ouverture brutale des frontières.

L'industrie, elle aussi d'ailleurs, désire qu'en ce qui la concerne, des droits de douane intelligemment appliqués lui laissent le temps nécessaire à son adaptation.

La solution pour l'agriculture est du même ordre et il appartient à l'Etat d'aider au maximum la profession agricole à organiser la production et les marchés de façon à lier le stockage et l'écoulement à l'extérieur des excédents à l'abaissement tenace des prix de revient.

C'est par un effort persévérant, dont tout le pays aura le bénéfice, que la France prendra la place qu'elle mérite dans le cadre de l'Europe, et c'est dans la recherche de tout ce qui favorisera la production à la fois abondante et plus économique (remembrement, électrification, groupements de ramassage et de conditionnement) que nous verrons se développer un bien-être général qui est notre but à tous.

Au contraire, tout relâchement dans le travail et l'effort ne peut qu'aboutir à une misère générale.

Le directeur de la caisse nationale de crédit agricole a fait observer que dans sa caisse, à 122 milliards de prêts en cours, ne correspondent que 77 milliards de dépôts. Il en a tiré la morale suivante, en disant que ce qu'il faudrait, c'est que les Français acceptent davantage de se priver, en particulier, sur le superflu.

L'agriculture française a toujours rempli ses devoirs à ce sujet. Il appartient à tout le reste de la population française de suivre son exemple et au Gouvernement de le lui dire et au besoin de l'exiger.

Sous le bénéfice de ces observations, le groupe du parti républicain de la liberté votera la proposition de résolution. *(Applaudissements à droite.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix la résolution.

*(Le Conseil de la République a adopté.)*

**M. le président.** Ainsi se trouve terminée la séance sur les questions orales.

#### REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Je rappelle que le Conseil de la République a précédemment fixé l'ordre du jour de sa prochaine séance, qui aura lieu aujourd'hui même, à quinze heures et demie.

La séance est levée. *(La séance est levée à treize heures trente minutes.)*

Le Directeur du service de la sténographie du Conseil de la République,

CH. DE LA MORANDIÈRE.